Quatre-vingt-septième année. — N° 71. Le numéro : 15 francs. Mercredi 23 Mars 1955.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. ; 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des **DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 55-304 relative à l'interdiction de séjour (rectificatif) (p. 2902).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décret du 19 mars 1955 acceptant la démission d'un suppléant de juge cantonal dans le ressort de la cour d'appel de Colmar (p. 2903).

Décret du 22 mars 1955 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2903).

Arrêtés portant promotions, nomination, déplacement d'office et rétrogradations (greffiers) (p. 2903).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 19 mars 1955 déclarant d'utilité publique l'acquisition, par la ville de Paris, de deux immeubles sis à Paris (p. 2903).

Décret du 19 mars 1955 portant révocation d'un adjoint au maire de Tlemcen (p. 2903).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Citations à l'ordre de l'armée (p. 2903).

Décret du 19 mars 1955 portant création d'un polygone exceptionnel à l'intérieur de la première zone de servitudes des batteries de Fougères et de Jamblet (île d'Aix) (p. 2914).

Décret du 19 mars 1955 portant admission d'un commissaire général dans la deuxième section du cadre de l'état-major général de l'armée (cadre de réserve) (p. 2914).

(1 f.)

Décret du 19 mars 1955 portant nomination d'un officier général de l'armée de l'air au poste de chef d'état-major des forces armées (air) (p. 2914).

Décrets du 19 mars 1955 portant mise en congé définitif du personnel navigant d'officiers généraux de l'armée de l'air (p. 2914).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 55-283 fixant les indices applicables pour l'évaluation fiscale des stocks (rectificatif) (p. 2915).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 19 mars 1955 approuvant la délibération n° 15/54 du 18 décembre 1954 de l'assemblée territoriale du Moyen-Congo instituant une taxe régionale (p. 2915).

Décret du 19 mars 1955 approuvant la délibération n° 23/54 du 9 décembre 1954 de l'assemblée territoriale du Tchad modifiant le code local des impôts directs (patentes) (p. 2915).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 55-310 du 19 mars 1955 relatif aux indemnités forfaitaires annuelles pour frais de déplacement susceptibles d'être allouées aux inspecteurs de la jeunesse et des sports en fonction à Paris (p. 2915).

Décret du 19 mars 1955 déclarant d'utilité publique l'installation d'un centre d'apprentissage à Grand-Couronne (Seine-Maritime) (p. 2916).

Décret du 19 mars 1955 nommant le directeur du centre national de documentation pédagogique (p. 2916).

Arrêté portant affectation définitive au ministère de l'éducation nationale de bâtiments provisoires édifiés à Port-Louis, Pontivy, Josselin et Lorient (Morbihan) (rectificatif) (p. 2916).

Arrêté remplaçant le président de la commission permanente des écoles supérieures de commerce (p. 2916).

Arrêtés portant nominations, titularisations et attribution de fonctions :

Architecture (p. 2916).

Enseignement supérieur (p. 2916).

Jeunesse et sports (p. 2916).

Liste des élèves de l'école technique supérieure du laboratoire ayant obtenu le diplôme d'ingénieur (p. 2916).

Liste des candidats ayant obtenu, pour l'année scolaire 1953-1954, le diplôme d'ingénieur du Conservatoire national des arts et métiers (rectificatif) (p. 2917).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décrets du 19 mars 1955 portant admissions à la retraite et radiation d'ingénieurs des ponts et chaussées (p. 2917).

Décrets du 19 mars 1955 portant admissions à la retraite et acceptation de démission d'inspecteurs généraux des ponts et chaussées (p. 2917).

Arrêté du 15 mars 1955 portant déclassement de la section délaissée de la route nationale n° 12 à Goussainville (Eure-et-Loir) et reclassement correspondant dans la voirie départementale (p. 2917).

Arrêté du 15 mars 1955 déclarant d'utilité publique les travaux de déviation de la route nationale n° 17 au territoire des communes d'Hemevillers, Gournay-sur-Aronde et Neuilly-sur-Aronde (p. 2917).

Arrêté du 16 mars 1955 portant affectation du produit des péages perçus au port du Havre au profit du port autonome (p. 2918).

Arrêté du 16 mars 1955 portant affectation du produit des péages perçus au port de Bordeaux au profit du port autonome (p. 2918).

Arrêté instituant une régie d'avances (rectificatif) (p. 2918).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décrets du 19 mars 1955 autorisant diverses chambres de commerce à contracter des emprunts (p. 2918).

Décret du 19 mars 1955 autorisant la mutation de deux concessions de mines (p. 2919).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté relatif à l'épandage des produits antiparasitaires (rectificatif) (p. 2919).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret du 19 mars 1955 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une union de sociétés mutualistes reconnue comme établissement d'utilité publique (p. 2919).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Décret du 19 mars 1955 portant approbation du plan de regroupement des administrations publiques à Colmar (Haut-Rhin) (p. 2920).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés du 27 février 1955 fixant les budgets primitifs de l'établissement national de convalescents de Saint-Maurice et de l'asile national Vacassy pour l'exercice 1955 (p. 2920).

Arrêtés des 10 et 12 mars 1955 retirant des autorisations d'exploitation de sources d'eau minérale (p. 2920).

Arrêté portant attribution de majorations d'ancienneté à des inspecteurs généraux de la santé (p. 2920).

Arrêté portant nomination (hôpitaux psychiatriques) (p. 2920).

Ministère de la marine marchande.

Arrêté portant nomination (stations de pilotage) (p. 2920).

Décision du 16 mars 1955 relative aux normes de fabrication des conserves de filets de maquereau en sauce aqueuse (p. 2920).

Révocation d'un officier public (p. 2920).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Modification aux listes électorales des membres des groupes. — Nominations et démission de membres de commissions. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 2920).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 2923).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Convocation de commission (p. 2924).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 2924).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Tchécoslovaquie et de Suisse (p. 2925).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Tchécoslovaquie (p. 2925).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Tchécoslovaquie et de Suisse (p. 2925).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Tchécoslovaquie et de Suisse (p. 2925).

Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Voiron (Isère) (p. 2925).

Annonces (p. 2926).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 33 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 22 mars 1955. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1905).

N° 26 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 22 mars 1955. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 899).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 16

Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 22 mars 1955 (p. 289).

LOIS

Loi n° 55-304 relative à l'interdiction de séjour.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 mars 1955: page 2813, 2e colonne, article 7, 1re ligne, au lieu de: « ..., de la loi du 27 mars 1885... », lire: « ..., de la loi du 27 mai 1885... ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 19 mars 1955 acceptant la démission d'un suppléant de juge cantonal dans le ressort de la cour d'appel de Colmar.

Par décret en date du 19 mars 1955, la démission de M. Meistertzheim (Charles), suppléant du juge cantonal de Marckolsheim, est acceptée.

Décret du 22 mars 1955 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 22 mars 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 30 novembre 1954 portant que la nomination comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Blais (Emile-Pierre-Alfred), avoué près le tribunal de première instance de la Flèche; 34 ans de services militaires et de pratique professionnelle.

Greffiers.

Par arrêté du 22 mars 1955:

M. Medjaoul, greffier de justice de paix de 3e classe personnelle, inscrit au tableau d'avancement, est élevé à la 2e classe de sa catégorie, en remplacement numérique de M. Karadja, qui a été rétrogradé.

M. Grisoni, greffier de justice de paix de 3e classe personnelle, inscrit au tableau d'avancement, est élevé à la 2e classe de sa catégorie, en remplacement numérique de M. Khebbab, qui a été rétrogradé.

Par arrêté du 22 mars 1955, M. Ould Ali Arezki, greffier de chambre au tribunal de Bougie, est nommé, sur sa demande, en la même qualité au tribunal d'Alger, en remplacement de M. Bouderghouma, nommé au tribunal de Bougie.

Par arrêté du 22 mars 1955, M. Khebbab Mohammed, greffier de justice de paix de 2e classe à Tébessa, est rétrogradé, par mesure disciplinaire, à la 3e classe, sans changement de résidence.

Par arrêté du 22 mars 1955, M. Karadja Hocine, greffier de justice de paix de 2e classe à Mila, est rétrogradé, par mesure disciplinaire, à la 3e classe, sans changement de résidence.

Par arrêté du 22 mars 1955, M. Bouderghouma, greffier de chambre au tribunal d'Alger, est déplacé d'office, par mesure disciplinaire, au tribunal de Bougie, en remplacement de M. Ould Ali Arezki, qui est nommé au tribunal d'Alger.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 19 mars 1955 déclarant d'utilité publique l'acquisition, par la ville de Paris, de deux immeubles sis à Paris.

Par décret en date du 19 mars 1955, a été déclarée d'utilité publique l'acquisition, par la ville de Paris, de deux immeubles sis 49 et 49 *bis*, rue de Flandre, à Paris, et destinés à la réalisation du projet d'élargissement à 50 mètres de cette rue.

Ces immeubles figurent en jaune sur le plan annexé au présent décret.

L'expropriation devra être accomplie dans un délai de deux ans à compter de ce jour.

Décret du 19 mars 1955 portant révocation d'un adjoint au maire de Tlemcen.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Sur la proposition du gouverneur général de l'Algérie;

Vu l'article 86 de la loi municipale du 5 avril 1884, modifiée par la loi du 8 juillet 1908;

Vu l'arrêté du préfet d'Oran en date du 10 décembre 1954, suspendant M. Hamidou de ses fonctions de quatrième adjoint au maire de Tlemcen pour une durée d'un mois;

Considérant que M. Hamidou Arbi a exercé des activités incompatibles avec les devoirs de sa charge,

Décrète:

Art. 1er. — M. Hamidou Arbi est révoqué de ses fonctions de conseiller municipal et de quatrième adjoint au maire de Tlemcen.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 19 mars 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Citations à l'ordre de l'armée.

Par décision n° 11 du 16 mars 1955, le ministre de la défense nationale et des forces armées, cite:

A l'ordre de l'armée.

INDOCHINE

RÉGULARISATIONS

A. — Les militaires du 8e bataillon parachutiste de choc, ci-après désignés:

Alphand (Jacques-Roger), mle 43004, sergent (T. M.).
Aubrun (Claude-Robert-Jean-Marie), sergent-chef (T. M.). Cette citation annule la citation à l'ordre n° 1184 du 2 novembre 1954.
Eglemann (Jacques-Frédéric-Marie), caporal (T. C.). Cette citation annule la citation à l'ordre n° 929 du 22 septembre 1954.
Gauthier (Berhard-Emile-Georges), sergent-chef (T. M.).
Girier-Dufournier (Félix-Emmanuel), 1re classe (T. C.). Cette citation annule la citation à l'ordre n° 929 du 22 septembre 1954.
Lelong (Jean-Charles-Gaston), 2e classe (T. C.). Cette citation annule la citation à l'ordre n° 1076 du 19 octobre 1954.
Nicolas (Yves), caporal (T. C.). Cette citation annule la citation à l'ordre n° 1076 du 19 octobre 1954.
Pallardy (Henri), caporal (T. C.). Cette citation annule la citation à l'ordre n° 1076 du 19 octobre 1954.
Pirio (Jean-Louis-Alexandre), 1re classe. Cette citation annule la citation à l'ordre n° 1076 du 19 octobre 1954.
Tardieu (Michel-Gaston), 1re classe (T. C.). Cette citation annule la citation à l'ordre n° 1076 du 19 octobre 1954.
Borgnic (Jean), caporal-chef.
Dieudonne (Hubert), 1re classe.
Faliva (Paul), caporal-chef (T. C.).
Grandvoinnet (Robert), 1re classe (T. C.).
Habert (Claude), 1re classe.
Lam Khoul, mle 1713, 1re classe (T. C.).
Landler (Alphonse), sergent.
Le Peuch (Roger), 1re classe.
Le Van Thieu, mle 1969, 2e classe (T. C.).
Nguyen Dang Thu, mle 2190, 1re classe (T. C.).
Le Van Vang, mle 1802, 1re classe (T. C.).
To Van Phung, mle 186250/52×1615, 1re classe (T. C.).
Tran Van Queo, mle 1811, 1re classe (T. C.).

B.— Les militaires du 1er bataillon du 2e régiment étranger d'infanterie, ci-après désignés:

Clement (Roger-Louis-René), capitaine (T. M.).
Cousin (Jean-Louis-Jules-Antoine), lieutenant (T. M.).
Gelbard (Alexandre), capitaine (T. M.).
Huguenin (François-Jean), lieutenant (T. M.).
Meric (Maurice-Vincent-Julien), lieutenant (T. M.).
Rancoule (Pierre-Paul-Joseph), lieutenant (T. M.).
Schmitz (Jean-René), capitaine (T. M.).
Weinberger (Henri), lieutenant (T. M.).

C. — Les militaires du 3e bataillon du 3e régiment étranger d'infanterie, ci-après désignés:

Aynie (Gérard), médecin lieutenant (T. C.).
Lacole (Robert), capitaine (T. M.).
Muzeau (Guy-Henri-Emile), capitaine (T. M.).
Hel (Robert-Eugène), chef de bataillon (T. M.).
Roth Le Gentil (Etienne-Paul-Marie), capitaine (T. M.).

D. — Les militaires de la 13e demi-brigade de légion étrangère, ci-après désignés:

Buch (Jean-Mathias), capitaine (T. M.).
De Veye (Hubert-Marie), lieutenant (T. M.).
Georges (René-Roger-Alphonse), capitaine (T. M.).
Kubler (Emmanuel-Charles-Emile), chef de bataillon (T. M.).
Leude (Jacques-André), médecin-lieutenant (T. M.).
Nicolas (Philippe-André-Auguste), capitaine (T. M.).
Philippe (Marcel), capitaine (T. M.).
Renault (Pierre-Marcel), lieutenant (T. M.).
Clerget (Gilbert), lieutenant (T. M.), 5e régiment étranger d'infanterie.
Truchard (Rémy), mle 70742, sergent (T. M.), 5e compagnie moyenne de réparations de la légion étrangère.

E. — Les militaires du 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens, ci-après désignés:

Benammar Said, mle 37 L. M. 1361, adjudant-chef (T. M.).
Benkrima Slimane, mle L. M. 1034, sergent-chef (T. M.).
Bentireche Saad, mle 1111, 1re classe (T. M.).
Boudella Tahar, mle L. M. 1350, sergent (T. M.).
Kherroub Lakhdar, mle 1199, caporal-chef (T. M.).
Maten Rabah, mle L. M. 1177, sergent (T. M.).
Nedjmaoui Abdelkader, adjudant (T. M.).
Peslier (Daniel-Jean), sergent (T. M.).
S. N. P. Aissa ben Ahmed, mle 738, sergent (T. M.).

F. — Les militaires du 3e bataillon de marche du 3e régiment de tirailleurs algériens, ci-après désignés:

Chataigner (Jean-Roger-Antoine), lieutenant (T. M.).
Guerin (Michel-Emile-Marie), lieutenant (T. M.).
Louis (Pierre-Arsène), lieutenant (T. M.).

G. — Les militaires du 5e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens, ci-après désignés:

Ancel (Marcel), mle 988, caporal (T. M.).
Benghabrit Mustapha, lieutenant (T. M.).
Ben Turquia Senouci, sergent (T. M.).
Bolard (Roger), mle 1707, sergent-chef (T. M.).
Gerutti (René-Denis), sergent (T. M.).
Chaussin (André-René), lieutenant (T. M.).
Collin (Georges-Maurice), lieutenant (T. M.).
El Habib ben Bahi ben Othman, mle A. 61/28, sergent-chef (T. M.).
Lazzaro (Roger-Louis), sergent-chef (T. M.).
Remas Bensaouag, mle 5475, 2e classe (T. M.).
Zarour Ali, mle 1416, 1re classe (T. M.).

H. — Les militaires du groupement opérationnel Nord-Ouest ci-après désignés:

Bacus (Marcel), sergent (T. C.), antenne chirurgicale mobile n° 44.
Bescond (Philippe), caporal (T. C.), antenne chirurgicale mobile n° 44.
Chassier (Jean), sergent-chef (T. M.), antenne chirurgicale parachutiste n° 3.
Chaumette (Jean), sergent major (T. C.), antenne chirurgicale parachutiste n° 3.
Flores (Claude), 2e classe (T. M.), antenne chirurgicale mobile n° 44.
Levasseur (Robert-Georges), adjudant (T. C.), antenne chirurgicale mobile n° 44.
N'Diaye Abdon Khadir, mle 592, sergent-chef (T. C.), antenne chirurgicale mobile n° 44.
Pietri (Marie-Dominique), sergent, antenne chirurgicale parachutiste n° 3.
Samba-Babaker Babaker, mle L. M. 17, sergent (T. C.), antenne chirurgicale parachutiste n° 3.
Vandamme (Jules), caporal, antenne chirurgicale mobile n° 44.

I. — Les militaires du 31e bataillon du génie ci-après désignés:

Abderrahmane ben Mohamed ben L'Haj, mle A. 1964/38 × 442, adjudant.
Bourzat (Lucien), caporal.
Cable (André-Marcel-René), sergent-chef.
Crepin-Leblond (Georges-Bernard-Marcel), lieutenant.
Dauphin (Henri-Alexis), sergent-chef.
Fontaine (Roger-Paul), caporal-chef.
Gayou (Jacques), lieutenant.
Guichard (Louis-Joseph), sous-lieutenant.
Kassou ben Hamadi, mle 14876, sergent.
Lequellec (Gilbert-Guy-Félix), caporal.
Martin (Claude-Paul), lieutenant.
Maury (René-Eugène-Henri), lieutenant.
Munsch (François-César), caporal (T. C.).
Nasser ben Mouh, mle A. 1770/45 × 15903, caporal
Patricot (Philippe-Noël-Marie), lieutenant.
Penet (Fernand-Pierre-Prudent), adjudant.
Plantin (Raymond), sergent.
Rossin (Odorino), caporal (T. C.).
Rybak (Idrislaw), sergent-chef.
Vallette (Roger-Henri-Robert), sergent-chef.
Villiers (Jacques-Michel), caporal-chef.
Weigel (Richard), mle 7229, caporal-chef.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Par décision n° 12 du 16 mars 1955, le ministre de la défense nationale et des forces armées cite:

A l'ordre de l'armée.

Agosti (Giuseppe), sergent-chef (T. M.), 13e demi-brigade de légion étrangère, mle 73896.
Amann (André), 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Arnal (André), 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Ascencio (Georges), 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Astruc (Roger-Louis), 1re classe (T. M.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.
Avagot (Roger), sergent-chef (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Baechle (Rudolf), sergent (T. M.), 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 51893.
Ballat (Jean-Marie), caporal-chef (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Ballat (Jean-Marie), caporal-chef (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Bar (Raymond-Félicien), 1re classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Barbier (Aimé-Gustave), 1re classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Beckert (Wolfgang), 2e classe (T. M.), 13e demi-brigade de légion étrangère, mle 88987.
Bellis (Albert-Jean), 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Benard (Dieudonné), caporal (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux, mle 297.
Berg (Werner), sergent (T. M.), 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 69180. Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent, effectuée le 29 juin 1954 au C. R. de Thevenet, à Saïgon, par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.
Berne (Heinz), 2e classe (T. M.), 13e demi-brigade de légion étrangère, 1er bataillon. Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent, effectuée le 6 juillet 1954 à l'hôpital C. M. 2, à Saïgon, par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.
Bertheleu (Claude-Emile), caporal (T. C.), 2/1er régiment de chasseur parachutistes.
Blanc (Lucien), 1re classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Blein (Joseph), sergent-chef (T. M.), 13e demi-brigade de légion étrangère, mle 71273.
Bochereau (Paul-Sylvain), 1re classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Boghossian (Jean), caporal (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.
Bolloux (Pierre), sergent (T. M.), 13e demi-brigade de légion étrangère, 1er bataillon, mle 64093.
Bordas (Jean), sergent (T. M.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Boschetti (Gaston), 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Boudjema (André), 1re classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Brockmann (Jurgen), caporal (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 92632. Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent, effectuée le 7 juin 1954 au C. R. Thevenet, par le représentant du général commandant en chef, par laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Brunet (Pierre-Robert), 2e classe (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.

Bruni (Roger-Jean-Désiré), sergent (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Bucourt (Marcel), 1re classe (T. C.), 5e bataillon de parachutistes Vietnamiens, mle 75 x 2126, Paris.

Canton (Jean), 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Cassiede (Lionel-Séverin), sergent (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Catala (Fernand-Vincent), 2e classe (T. M.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Cathala (Roger-Jean), caporal-chef (T. M.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Chabaud (Jean-Victor), caporal-chef (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Chabrier (Yves-Jacques-Eugène), sergent (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Chalmandrier (Robert-Roger-René), caporal (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Chapiron (Marcel), 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Charley (Richard-Auguste-Léon), caporal-chef (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Chevallier (Louis), sergent-chef (T .M.), 13e demi-brigade de légion étrangère, mle 48707.

Chretiennot (Robert-Abel-Justin), sergent (T. C.), 5e bataillon de parachutistes vietnamiens.

Cipa (Paul-Jean), caporal (T. C.), 5e bataillon de parachutistes vietnamiens.

Cerisse (Bernard-Ernest), 1re classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Cochet (Jacques), 1re classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Crucq (Roger), sergent (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Courtois (Edouard), adjudant-chef (T. M.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes. Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent, effectuée le 9 juillet 1954 au C. R. Thevenet, par le représentant du général commandant en chef pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le même jour à l'intéressé.

De Bire (René-Marie-Philippe-Hubert), lieutenant (T .M.), 2e bataillon étranger de parachutistes.

Degorre (Jean-André), 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Delafolye (Hubert-Louis-Emile), 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Descamps (Maurice), 1re classe (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.

Deschamps (Jacques-Maurice), caporal-chef (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Do Da, 2e classe (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 392674/52.

Do Van Com, 1re classe (T. C.), 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 1121.

Dupre (Joseph), sergent (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Duvernay (Robert-Albert-René), 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Eigebrecht (Wolfgang), caporal (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes.

Escobar-Garcia (Manuel), 2e classe (T. M.), 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 81291. Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 29 juin 1954 au C. R. Thevenet par le représentant du général commandant en chef pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Espeche (Guy), 1re classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Formery (Antoine), 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Foudil (Marcel), 1re classe (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.

Franiz (Alfred), sergent (T. M.), 1/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 66441.

Gamard (Georges-Henri), 1re classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Gast (Gilbert-Maurice), caporal (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Goudey (Albert), 2e classe, 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.

Gourdain (Raymond-René), 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 760 du 11 août 1954.

Gregory (Marc-Louis), caporal-chef (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Groelly (Raymond), 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Guinault (Jean-Marie), 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Gunther (Hans-Richard), sergent-chef (T. M.), 1/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 42657.

Hameg (Lahoucine-Lucien), 2e classe, 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Hirschmann (Johann), sergent (T. M.), 13e demi-brigade de légion étrangère, mle 81186.

Hoettschi (Wilhelm), caporal-chef (T. M.), groupement mobile n° 9.

Horniak (Jean), sergent-chef (T. M.), 1/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 41123.

Ho Thin Sang, caporal (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux, mle 379380.

Jance dit Sandy (Pierre-Antoine), caporal-chef (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Jove (André), 2e classe (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.

Kotlis (Joseph), 1re classe (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.

Krumenacker (Edmond), capitaine (T. M.), 1/13e demi-brigade de légion étrangère.

Midy (Georges), sergent (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Morel (Robert), caporal-chef (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Morel (Roland-André), sergent (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Nectoux (Lucien-Philibert), lieutenant (T. M.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Remy (Gilbert-Joseph), sergent (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Salaun (André-Jean), sergent-chef (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Par décision n° 13 en date du 16 mars 1955, le ministre de la défense nationale et des forces armées cite :

A l'ordre de l'armée.

Adam (Jean), 1re classe (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 484.

Baussart (Roger), sergent (T. M.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes.

Behar (Robert), 2e classe (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 53.67.751. Annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 9 juillet 1954 au centre Thevenet à Saïgon par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée ce jour même à l'intéressé.

Berez (Sandor), sergent-chef (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 41961.

Bonin (Antonio), caporal-chef (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 77637.

Bordais (Clément), 1re classe (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 39080. Annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 7 juin 1954 au centre Thevenet à Saïgon par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Borsella (Giovanni), caporal-chef (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 79440.

Bruerre (Maurice), 1re classe (T. M.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.

Bruhier (Richard), 1re casse (T. M.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.

Dercourt (Guy), adjudant (T. M.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.

Dufay (Jean-Pierre), caporal (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.

Fischer (Georges), sergent (T. M.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.

Gasser (Heinrich), caporal (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 87550.

Crosboillot (Lucien), caporal (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes. Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 5 juillet 1954 par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Gsell (Bernard), caporal-chef (T. M.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.

Hermant (Serge), 1re classe (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 75.1168.

Jeanne (Maurice), caporal (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes. Annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 5 juillet 1954 par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Lacoste (Gilbert), sergent-chef (T. M.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes. Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 9 juillet 1954 au C. R. de Thévenet par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Laspuertas (Antoine), 1re classe (T. M.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.

Leblond (Charles), caporal (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes. Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 7 juin 1954 au centre de repos Thévenet par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Midoux (Marcel), capitaine (T. C.), 1er bataillon du régiment de Corée.

Muller (Bernard), 2e classe (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes. Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 9 juillet 1954 au centre de repos Thévenet par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Peyreton (Maurice), caporal-chef (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes. Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 9 juillet 1954 au centre de repos Thévenet par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Reissberg (Emile), caporal-chef (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 86373.

Saint-Maxent (André), caporal (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 88914.

Schmidt (Hein-Dieter), caporal-chef (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 71998.

Toulouse (Maurice), caporal-chef (T. M.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes. Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 5 juillet 1954 à l'hôpital du Flem par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Trzesien (Stanilas), 1re classe (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes.

Uhlmann (Jean), sergent (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 81. Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 9 juillet 1954 au centre Thévenet, à Saigon, par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Van Valemberg (Alain), sergent-chef (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 45796. Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 5 juillet 1954 au centre médical n° 2, à Saigon, par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Zeuss (Friedrich), 1re classe (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 82282.

Zillmann (Gunther), caporal (T. M.), 1re bataillon étranger de parachutistes, mle 88048.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

RÉGULARISATIONS

A. — Les militaires du 2e bataillon thaï ci-après désignés;

Courdioux (René), lieutenant (T. M.).
Daussy (Jacques-Paul-Ernest), lieutenant (T. C.).
Dufour (Jean-Gabriel), sergent-chef (T. M.).
Duval (Jean), sergent-chef (T. C.).
Forie (Jean-Henri), capitaine (T. M.).
Franchet (Jean-Marius), capitaine (T. C.).
Genin (Robert), adjudant (T. M.).
Lafrand (Raymond-Marius-Henri), sergent-chef (T. M.).
Richard (Gérard-Joseph), lieutenant (T. M.).
Robert (Joseph-René), caporal (T. C.).
Rollot (Bernard-François), lieutenant (T. M.).
Ruiz (Jean-Joachim), maréchal des logis chef (T. M.).
Saboureau (Michel), adjudant (T. M.).

B. — Les militaires du 3e bataillon thaï ci-après désignés:

Allamargot (Lucien), sergent (T. C.).
Begot (Henri), 2e classe (T. C.). Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 1341 du 30 novembre 1954.
Bottin (Jean), adjudant-chef (T. C.).
Courdesses (Maurice-Marc-Pierre), lieutenant (T. C.).
Dalle (Rémi), lieutenant (T. M.).
Fenioux (Louis), 2e classe (T. C.). Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée attribuée par O. G. n° 1341 du 30 novembre 1954.
Gatumel (Elie-Jean-Louis), lieutenant (T. M.).
Guilleminot (Henry-Jean-Laurent), capitaine (T. C.).
Lennon (Jacques-Jean), sergent-chef (T. C.).
Lo Van Cham, mle 312887, sergent (T. C.).
Louis (Charles-Albert), capitaine (T. M.).
Mevellec (Jean-Marie), sergent-chef (T. M.).
Rosay (Jean), sergent (T. C.). Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 9 juillet 1954 au C. R. Thevenet, par le représentant du général commandant en chef pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

C. — Les militaires du 1er bataillon de marche du 1e régiment de tirailleurs marocains ci-après désignés:

Lahoussine ben Mohamed ben Tayeb, mle C/80×1660, sergent (T. M.).
Layachi ben Abdallah ben Fadil, mle 2418/49 2188, caporal-chef (T. M.)
Linhart (André), sergent (T. M.).
Mimoun ben Ahmed, mle 25/52×1596, 2e classe (T. M.).
Mohammed ben Abdesselam, mle A. 823/40×1921, sergent (T. M.).
Mohamed ben Amar, mle 388/52×1756, 2e classe (T. M.).
Mohamed ben Bouchta ben Djilali, mle A. 5003×1367, sergent (T. M.).
Mohamed ben Brahim, mle 390/46×1352, caporal (T. M.).
Mohamed ben Lahcen ben M'Bark, mle 3969/50×2111, 2e classe (T. M.).
Moulay Ahmed ben M'Hamed ben Kaddour, mle A. 9/45×2203, sergent (T. M.).
Noirot (René-André), caporal (T. C.).
Odet (Louis), 2e classe (T. C.).
Pastorini (Christian-Adrien), sergent (T. M.).
Piquet (Claude), sergent (T. M.).
Plessis (Jean-Roger-Isidore), 1re classe (T. C.).
Premillieu (Henri-Clément), médecin lieutenant (T. M.).
Rondags (Gérard-Jean), caporal (T. C.).
Saidi ben Ahmed ben Saraoui, mle P. 2155/43, caporal-chef (T. M.).
Sailer (Paul-Louis), capitaine (T. M.).
Samuel (Claude-René), sergent (T. C.).
Schlotterbeck (Jean-Pierre), caporal (T. C.).
Shimi ben Selem, mle 463/51×1449, caporal (T. M.).
Simon (Jacques-France-Gabriel), sergent (T. M.).
Simonet (Charles), adjudant-chef (T. C.).
Tahar ben Bouazza, mle B. 2529/43×1477, 2e classe (T. M.).
Vincent (Roland), sergent-chef (T. M.).
Zaczek (Wadeck-Jean), caporal-chef (T. C.).

D. — Les militaires du 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains ci-après désignés:

Abdelkader ben Larbi, mle 4372/50×1988, 2e classe (T. M.).
Abdesslem ben Bekkal, mle A. 9092/39×1391, adjudant (T. M.).
Abdesselem ben Seguir, mle A. 8404 × 2054, sergent (T. M.).
Ahmed ben El Hadj ben Ahmed, mle T. 3876 × 1371, sergent-chef (T. M.).
Alexandre (René), 2e classe (T. C.).
Amiot (Paul-Henri-Louis), caporal-chef (T. C.).
André (Marcel-Paul-Olivier), adjudant-chef (T. M.). Cette citation annule la citation à l'ordre n° 1341 du 30 novembre 1954.
Aomar ben Hamou ben Bouchaib, mle 813/46 × 2166, caporal-chef (T. M.).
Bellahcene André Mohamed, mle 54-279, 1re classe (T. C.).
Bellier (Valentin), sergent (T. M.).
Bogsch (Raymond-Julien-Henry), caporal (T. C.).

Bouda Seguir ben Mohamed, mle 1607, caporal-chef (T. M.).
Brahim ben Bouchaïb, mle 1782/52 × 1912, 2e classe (T. M.).
Burgat-Charvillon (Henri-Camille), sous-lieutenant (T. M.).
Chassegue (René-Marcel), sergent (T. M.).
Coussin (Paul), caporal (T. C.).
Crepin (Aimé-Henri-Eugène), caporal (T. M.).
De Gasperi (Robert), sergent (T. M.).
Descamp (Jean-Louis-René-Lucien), sergent (T. M.).
De Vaugiraud (François-Marie-Joseph), sergent (T. M.).
Foy (Michel-Yvan-Louis), lieutenant de réserve (T. M.).
Gaillot (Albert-Léon-Georges), sergent (T. C.).
Girard (Camille-Amédée), capitaine (T. M.).
Girard (Pierre-Alfred-Louis), sous-lieutenant (T. M.).
Grand-Mousin (Robert-Clément), sergent (T. M.).
Herrault (Pierre-Lucien), caporal-chef (T. M.).
Kerforne (Jean-Luc), sergent (T. M.).
Lagreze (Pierre), sergent-chef (T. M.). Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'agent effectuée le 7 juin 1954 à l'hôpital Leflem à Saïgon par le représentant du général commandant en chef pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.
Lahoussine ben Abdallah ben Lahssen, Mle B. 3811/39 × 1373, sergent-chef (T. M.).

E. — Les militaires du 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens, ci-après désignés:

Ammirati (Marcel), sergent (T. M.).
Baudry (Georges-Pierre-Jean), adjudant-chef (T. M.).
Chatelier (Julien), sergent (T. M.).
Chelali Abdelmalek, mle L. M. 416, caporal (T. M.).
Chouarfa Rabah, mle 1117, 1re classe (T. M.).
Choulet (Jean-René-Alphonse), lieutenant (T. M.).
Clement (Georges-Paul-Gustave), lieutenant (T. M.).
Ferhat Nadir ben Mohamed, mle 770 × 773, sergent-chef (T. M.).
Guinard (Dominique-Philibert-Jacques), lieutenant (T. M.).
Khadraoui Messaoud, mle 676, caporal-chef (T. M.).
Kobouch Lahcene, mle 20849, 2e classe (T. M.).
Rezgui Slami, mle 787, caporal-chef (T. M.).
S. N. P. Said ben Si Mohamed, mle L. M. 431/46, 1re classe (T. M.).
Titaouine Ali, mle 11412, 2e classe (T. M.).
Tymen (Jean-Pascal), lieutenant (T. M.).
Zaim Belkacem, mle 0815, sergent (T. M.).

F. — Les militaires du 1er bataillon étranger de parachutistes ci-après désignés:

Brandon (Michel-Marcel), capitaine (T. M.).
Luciani (Jean-César), capitaine (T. M.).
Martin (Louis-Pierre), capitaine (T. M.).
Rolin (Jacques-Charles-Gustave), lieutenant (T. M.).

G. — Les militaires du 2e bataillon étranger de parachutistes ci-après désignés:

De Bire (René-Marie-Philippe-Hubert), lieutenant (T. M.).
Gallouet (Lucien-Jean), capitaine (T. M.).
Mignotte (Jean-Claude-Marcel-Etienne), sous-lieutenant (T. M.).
Mougin (Henri-Just-Hubert), lieutenant (T. M.).
Nassiet (Georges-Michel), sous-lieutenant (T. M.).
Petre (Jacques-Louis-Marcel), capitaine (T. M.).
Tran Tam Da, mle 123, 1re classe (T. C.).

H. — Les militaires de la 312e compagnie parachutiste de transmissions, ci-après désignés:

Almot Boot (Jean), caporal (T. C.).
Andres (Pierre), caporal-chef (T. C.).
Bonnaire (Gaston), caporal (T. C.). Cette citation annule la citation à l'ordre n° 1825 du 22 décembre 1954.
Collanges (Armand), sergent (T. M.). Cette citation annule la citation à l'ordre n° 1825 du 22 décembre 1954.
Gigol (Gérard), mle 4814, caporal-chef (T. C.). Cette citation annule la citation à l'ordre n° 1825 du 22 décembre 1954.
Gravil (Pierre), mle 2252, sergent-chef (T. M.). Cette citation annule la citation à l'ordre n° 1825 du 22 décembre 1954.
Kerriguy (Robert), caporal-chef (T. C.).

I. — Les militaires du bataillon divisionnaire aéroporté, ci-après désignés:

Capdeboscq (André), sergent (T. C.).
Poirier (Marius-Georges-Fernand), adjudant (T. M.).
Roy (Gilbert), capitaine (T. M.).

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Par décision n° 14 du 16 mars 1955, le ministre de la défense nationale et des forces armées cite:

A l'ordre de l'armée.

RÉGULARISATIONS

A. — Les militaires du groupement opérationnel Nord-Ouest, ci-après désignés:

Alessandrini (Roger-Antoine-André-Marius), sous-lieutenant (T. M.), 822e bataillon de transmissions.
Barriere (René), mle 16255, sergent-chef (T. C.), 3e bataillon thaï.
Ben-Chora Abdelkader, mle Oran 6892, adjudant (T. M.), 3e compagnie de transport de quartier général.
Bienvault (Roland-Charles), capitaine (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes.
Clemens (Albert-Jean-Philippe), capitaine (T. M.), 822e bataillon de transmissions.
Dujon (Yvon-Léon-Aimable-Marcel), lieutenant (T. C.), 822e bataillon de transmissions.
Girault (Alain), lieutenant (T. C.), centre d'instruction d'artillerie du Nord-Viet-Nam.
Jarasse (Paul), adjudant (T. M.), 35e régiment d'artillerie légère parachutiste.
Kahn (Louis), sergent-chef (T. M.), poste aux armées en Extrême-Orient.
Lemeunier (Maurice-Marie-Alexis), lieutenant-colonel (T. M.), groupement mobile n° 9 et sous-secteur centre.
Lemeur (Albert), adjudant-chef (T. M.), batterie de marche du 1er groupe antiaérien d'artillerie coloniale d'Extrême-Orient.
Leonard (Albert), sous-lieutenant (T. M.), service du matériel.
Mehay (Alfred-Emile-Jean), chef de bataillon (T. C.), 3e compagnie de transport de quartier général.
Molinier (Jacques-Justin-Joseph), lieutenant (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes.
Penichou (Roger), maréchal des logis chef (T. M.), groupe de transport 515.
Pennanec'h (Eugène-François-Nicolas), lieutenant assimilé (T. M.), 71e compagnie de quartier général.
Pere (Claude-Jean), maréchal des logis chef (T. M.), 3e compagnie de munitions.
Perrigaud (Maurice-Félicien-Adolphe), sous-lieutenant (T. M.), groupe de transport 515.
Perrin (Eugène), 2e classe (T. C.), 3e bataillon thaï.
Pham Van Nghi, mle 5528, 1re classe (T. C.), 2e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes.
Pinault (Georges-François-Charles), sous-lieutenant (T. M.), 3e groupe du 41e régiment d'artillerie coloniale.
Regad (Jean), lieutenant (T. M.), artillerie du groupement opérationnel du Nord-Ouest.
Salaun (Robert-Yves-Marie), maréchal des logis chef (T. M.), prévôté des forces terrestres du Nord-Viet-Nam.
Schmitt (Maurice-Marie-Joseph), lieutenant (T. C.), artillerie du groupement opérationnel du Nord-Ouest.
Spaeth (Gérard), capitaine (T. M.), 3e compagnie de transport de quartier général.
Tran Van Nhiep, aspirant (T. C.), 3e compagnie de munitions.
Yziquel (Jean), lieutenant (T. M.), 35e régiment d'artillerie légère parachutiste.

B. — Les militaires du 3e groupe du 10e régiment d'artillerie coloniale, ci-après désignés:

Ahmed ben Mohamed ben Salah, mle 303, maréchal des logis chef (T. M.).
Albertini (Antoine), maréchal des logis.
Ayari Tahar, maréchal des logis (T. M.).
Bensa (Casimir-Joseph-Jean), lieutenant (T. M.).
Bernard (André), maréchal des logis.
Dervin (Jean-Edouard-Aimé), lieutenant (T. C.).
Ducourneau (Alain-Frédéric-André), sous-lieutenant (T. M.).
Dumartin (Pierre), brigadier.
Fouchereau (Louis), adjudant.
Geronde (Albert), maréchal des logis chef.
Henrot (Roger-Adolphe), sous-lieutenant (T. M.).
Idoux (André), brigadier. Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des T. O. E. avec étoile d'argent effectuée le 12 juin 1954 à l'hôpital Roques, à Saïgon par le représentant du général commandant en chef pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.

Imbert (Bernard), adjudant (T. M.). Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des T. O. E. avec étoile d'argent, effectuée le 7 juin 1954 au centre Thévenet, à Saigon, par le représentant du général commandant en chef pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.
Jacob (Pierre), maréchal des logis.
Lepinay (Jacques-Armand), lieutenant (T. M.).
Lombart (Maurice-Emile), lieutenant (T. M.).
Mari (Raphaël), maréchal des logis (T. M.).
Michardiere (Antoine-Pierre-Lucien), lieutenant (T. M.).
Mohamed ben Addou, mle 343, brigadier (T. M.).
Prugnaud (Georges), maréchal des logis. Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des T. O. E. avec étoile d'argent attribué le 7 juin 1954 au centre de repos Thévenet, à Saigon, par le représentant du général commandant en chef pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.
Querre (Guy), mle 7329, canonnier de 1re classe (T. C.),
Riondel (Maurice), lieutenant (T. M.).
Skrzypek (Rodolphe-Edouard), maréchal des logis (T. M.).
Verdiere (Paul), brigadier-chef (T. M.).

C. — Les militaires du 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains, ci-après désignés :

Abdallah ben Mohamed ben Rhadir, mle 4010/50 × 1431, caporal (T. M.).
Ahmed ben Bachir, mle A. 723/37 × 1556, 1re classe (T. M.). Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des T. O. E. avec étoile d'argent effectuée le 5 juillet 1954 au C. M. n° 2, à Saigon, par le représentant du général commandant en chef pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.
Ahmed ben Bouchaib, mle A. 940/40, sergent-chef (T. M.),
Ahmed ben Mansour, mle 2842/52 × 2041, 2e classe (T. M.).
Ali ould Si Abdeslam, mle 382/52 × 1175, 2e classe (T. M.).
Bark ben Mohamed, mle 4343/50 × 1999, 2e classe (T. M.).
Bouchta ben Driss, mle 5898/51 × 1677, 1re classe (T. M.).
Brahim ben Bouziyane, mle 699/38 × 1563, 1re classe (T. M.).
Driss ben Mohamed, mle 141/52 × 1778, 2e classe (T. M.).
El Jilali ben Layachi ben Ayyed, mle A. 355/45 × 1978, 2e classe (T. M.).
Kebir ben Ahmed, mle 4113/50 × 2049, 2e classe (T. M.).
Lahachi ben Abdallah ben Fadil, mle 2118/49 × 2188, caporal-chef (T. M.).
Lahsen ben Mohamed, mle 170/52 × 1764, 2e classe (T. M.).
Mahjoub ben Mohamed, mle 3653/52 × 2154, 2e classe (T. M.).
Mahmoud ben Habib, mle 4109/50 × 1995, 2e classe (T. M.).
Mohamed ben Abdeslem, mle A 1051/42 × 1976, caporal (T. M.).
Mohamed ben Hamida, mle 762/47 × 1558, 1re classe (T. M.).
Mohamed ben Mohamed ben Kaddour, mle 810/51 × 1181, 2e classe (T. M.).
Thami ben El Houssaine, mle 392/52 × 1758, 2e classe (T. M.).

D. — Les militaires de l'escadron de marche du 1er régiment de chasseurs à cheval ci-après désignés:

Adenot (Michel), lieutenant (T. M.).
Foures (Jean-Pierre), caporal-chef (T. C.),
Lion (Roger), caporal (T. C.).
Petit (André), maréchal des logis (T. M.).
Philip (Claude-Jacques-Gabriel), maréchal des logis (T. M.).
Pradines (Georges-Maurice), maréchal des logis chef (T. M.).
Ré (Pierre), sergent (T. C.).
Villers (François), maréchal des logis (T. C.).

E. — Les militaires du 5e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens:

Baradat-Fourane (Paul-Marcel), sergent (T. M.).
Bani Mohamed, mle 532 × 53, sergent-chef (T. M.).
Bensalem Abderrahmane, mle 238/42 × 1197, sergent-chef (T. M.),
Boumar Said, mle 3635 × 1016, sergent (T. M.).
Breelle (Jacques-Louis-Charles), sergent-chef (T. M.).
Decorse (Robert-Emile), adjudant (T. M.) .
Delbende (Georges), sergent (T. C.).
Fehrat Ali, mle 18366 × 1368, brigadier-chef (T. M.).
Grillet (René), mle 117 × 58, sergent-chef (T. M.).
Gueraibia Mabark, mle L. M. 409, sergent (T. M.).
Mebarki Hacène, mle 402 × 1372, caporal-chef (T. M.).
Rouxel (Marcel), mle 16, adjudant (T. M.).
Terrien (René-Pierre-Marie), sergent-chef (T. M.).
Turchetto (Jacques-Auguste), mle 903, caporal-chef (T. M.).
Wagner (Pierre), adjudant-chef (T. M.).

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Par décision n° 15 du 16 mars 1955, le ministre de la défense nationale et des forces armées, cite:

A l'ordre de l'armée,

INDOCHINE

Bruni (Roger-Jean-Désiré), sergent (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Cassiede (Lionel-Séverin), sergent (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Chabrier (Yves-Jacques-Eugène), sergent (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Clerisse (Bernard-Ernest), soldat de 1re classe, 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Gast (Gilbert-Maurice), caporal (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Lacombe (Georges), soldat de 1re classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Lafont (Jean-Denis), soldat de 1re classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Lamboley (Gilbert-Jacques), soldat de 2e classe (T. M.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Langevin (Jacques), sergent (T. M.), 5e bataillon parachutiste vietnamien. Cette citation annule la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 12 juin 1954 à l'hôpital Roques, à Saigon, par le représentant du général commandant en chef pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.
Langrognet (Marcel), adjudant (T. M.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Leblanc (Yvon-Hyacinthe-Clément), sergent (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Leborgne (Raymond), caporal (T. C.), 5e bataillon parachutiste vietnamien.
Lebourg (Pierre), soldat de 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Le Doux (Robert), sergent (T. M.), 13e demi-brigade de légion étrangère.
Lemercier (René-Albert), caporal (T. C.), 5e bataillon parachutistes vietnamien.
Lescanff (Joseph), sergent (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Liedecke (Reinhard), sergent (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes. Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 26 juin 1954 au C. R. Thévenet par le représentant du général commandant en chef pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.
Lindemann (Raymond-Roch-Nicolas), soldat de 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Loilier (Yvon-Fernand), soldat de 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Loupiac (Henri), soldat de 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Magaud (Jean-René-Flavien), sergent (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Margol (Jan), soldat de 1re classe (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes. Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 29 juin 1954 au C. R. Thévenet par le représentant du général commandant en chef pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.
Martin (Claude), soldat de 1re classe (T. C.), 2/1 régiment de chasseurs parachutistes.
Martin (Jean-Marcel-André), soldat de 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Meyer (Wolf), caporal (T. M.), groupement mobile n° 9.
Midy (Georges), sergent (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Millot (Léon), soldat de 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Monnier (Guy), soldat de 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Moreau (André-Roger), soldat de 1re classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Morel (Robert), caporal-chef (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Morel (Roland-André), sergent (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Navarro (Alcide), soldat de 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Necloux (Lucien-Philibert), lieutenant (T. M.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Neumann (Horst), sergent (T. M.), 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 70758.

Nguyen Van Khoi, soldat de 1re classe (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 6102.
Nguyen Van Nhan, soldat de 2e classe (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 5892.
Nguyen Van Quang, soldat de 1re classe, 2/1er régiment de chasseurs parachutistes (T. C.), mle 5781.
Nicolay (Pierre-Arthur), soldat de 1re classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Nodee (Paul-Henri), sergent (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Noël (René-Lucien), caporal (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Novovitch (Jean-Louis), soldat de 2e classe (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.
Ortega-Mendez (Francisco), soldat de 2e classe (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes.
Oudet (Marc), soldat de 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Pecon (Laurent), soldat de 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Pellerin (Michel-André), soldat de 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Pennel (Voltaire-Louis), soldat de 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Penot (Jacques-Jean), sergent (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 760 du 11 août 1954.
Petruzzi (Doménico), caporal (T. M.), 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 51785.
Perny (Robert), sergent (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Philippe (Lucien), soldat de 2e classe (T. M.), 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 64168. Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent, effectuée le 29 juin 1954 au centre Thévenet, à Saïgon, par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.
Phung Van Dang, soldat de 1re classe, 2/1er régiment de chasseurs parachutistes (T. C.), mle 5612.
Pottier (Gérard-Jean), caporal (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Pribille (Michel-François), soldat de 1re classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Pourrier (René), adjudant-chef (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Remy (Gilbert-Joseph), sergent (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Renaux (Serge), soldat de 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Robinet (Jacques-Fernand), caporal (T. M.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Romboy (Heinrich), soldat de 2e classe (T. M.), 2e bataillon étranger de parachutistes. Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent, effectuée le 12 juin 1954 à l'hôpital Roques, à Saïgon, par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.
Ruhlemann (Heinz), soldat de 1re classe (T. M.), mle 89019, 3/13e demi-brigade de légion étrangère.
Salaun (André), sergent-chef (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Santoni (Clément), soldat de 1re classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux. Cette citation annule la citation à l'ordre n° 940 du 19 septembre 1954.
Schindeldecker (Hans), caporal-chef (T. M.), mle 72579, 2e bataillon étranger de parachutistes. Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent, effectuée le 29 juin 1954 au centre Thévenet, à Saïgon, par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.
Schwarz (Hans-Joachim), caporal (T. M.), groupement mobile n° 9.
Secondi (Pierre-André), sergent (T. M.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Segura (Manuel), caporal (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Sergeant (Claude), sergent-chef (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 760 du 11 août 1954.
Servant (Fernand-Paul), sergent-chef (T. C.), 5e bataillon parachutiste vietnamien.
Servouze (Robert), soldat de 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Shaeffer (Léopold), caporal (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Sinet (Guy-René), soldat de 1re classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Spilmont (Guy-Louis-Julien), sergent (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Talon (Jean-Pierre-Marie), sergent (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Tardy (Roger-Henri), soldat de 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Tauzin (Raoul), sous-lieutenant (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Tchepak (Serge), caporal-chef (T. C.), 5e bataillon parachutiste vietnamien.
Tenkes (Robert), sergent-chef, (T. C.), 5e bataillon parachutiste vietnamien.
Thomas (Albert-Jean), caporal (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Tilly (Roland), soldat de 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Tortech (Henri-Roger), soldat de 1re classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Tran Dinh Tuong, soldat de 1re classe (T. C.), mle 399130/52, 2e bataillon étranger de parachutistes.
Tran Van Yen, soldat de 1re classe (T. C.), mle 381261/52, 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.
Tunsmeyer (Herbert-Anton), sergent-chef (T. M.), 1/13e demi-brigade de légion étrangère.
Ventoso-Y-Font (Michel-Jacques), sergent (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Vermande (Gérard), soldat de 2e classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Vernon (Marcel), soldat de 2e classe (T. M.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Vu Cao Kim, soldat de 1re classe (T. C.), mle 382475/52, 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.
Wambach (Helmut), sergent (T. M.), 2e bataillon étranger de parachutistes.
Weber (Marcel-Paul), caporal (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Wieser (Walter), sergent (T. M.), mle 82954, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Wilhelm (Alfred), soldat de 2e classe (T. M.), 2e bataillon étranger de parachutistes.
Yung (Angelo-André), soldat de 1re classe (T. C.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Par décision n° 16 du 16 mars 1955, le ministre de la défense nationale et des forces armées cite :

A l'ordre de l'armée.

INDOCHINE

A. — Les militaires du groupement opérationnel Nord-Ouest ci-après désignés :

Danh Nhinh, caporal (T. C.), 8e bataillon parachutiste de choc, mle 185772/52, recrutement de Saïgon.
Dinh Van Dau, 2e classe (T. C.), 8e bataillon parachutiste de choc, mle 395356/53.
Do Van Nhang, 1re classe (T. C.), 8e bataillon parachutiste de choc, mle 393505/53, recrutement de Saïgon.
Ho Chan Sang, caporal (T. C.), bataillon divisionnaire aéroporté, mle 375791.
Lo Van Duc, 2e classe (T. C.), 2e bataillon thaï, mle 394137, recrutement de Saïgon.
Nguyen-Hu-Lac, sergent (T. C.), section d'infirmiers coloniaux d'Indochine, mle 100361/56.
Nguyen Van Den, 1re classe (T. C.), 8e bataillon parachutiste de choc, mle au recrutement 391773/53.
Nguyen Van Diep, 1re classe (T. C.), 8e bataillon parachutiste de choc, mle au recrutement 380993/52.
Nguyen Van Tai, caporal (T. C.), section d'infirmiers coloniaux d'Indochine, mle 175331/51, recrutement de Saïgon.
Nguyen Van Thai, caporal (T. C.), 8e bataillon parachutiste de choc, mle recrutement 285729/52.
Thach-Long, 2e classe (T. C.), 8e bataillon parachutiste de choc, mle recrutement 185699/52.
Tran Nhon, 1re classe (T. C.), 8e bataillon parachutiste de choc, mle 1744.
Trinh Van Tan, 2e classe (T. C.), 8e bataillon parachutiste de choc, mle recrutement 395981/53.

B. — Les militaires du 8e bataillon parachutiste de choc désignés ci-après :

Chao Kom, 2e classe (T. C.), mle 185834, recrutement de Saïgon.
Chau Krock, 1re classe (T. C.), mle 115890, recrutement de Saïgon.
Chau Suon, caporal (T. C.), mle 117018, recrutement de Saïgon.
Chu Van Loc, 1re classe (T. C.), mle 395789, recrutement de Saïgon.
Chu Van Thin, 1re classe (T. C.), mle 392591/53, recrutement de Saïgon.

Danh Ninh, 1re classe (T. C.), mle 167257, recrutement de Saïgon.
Dinh Van Kha, 1re classe (T. C.), mle 2138.
Doan Van Phai, caporal-chef (T. C.), mle 376637, recrutement de Saïgon.
Hoang Minh Nhat, caporal (T. C.), mle 2071.
Huynh Van Hai, 2e classe (T. C.), mle 1659.
Lam Van Sang, 1re classe (T. C.), mle 185847, recrutement de Saïgon.
Li Kin Quy, 1re classe (T. C.), mle 2130.
Ly Khuoi, caporal-chef (T. C.), mle 106322/50, recrutement de Saïgon.
Ngo Nguyen Phu, caporal (T. C.), mle 115775, recrutement de Saïgon.
Nguyen Buu Toc, 1re classe (T. C.), mle 185880, recrutement de Saïgon.
Nguyen By Thuan, 1re classe (T. C.), mle 1561.
Nguyen Van Ba, 1re classe (T. C.), mle 185808, recrutement de Saïgon.
Nguyen Van Hue, 2e classe (T. C.), mle 1707.
Nguyen Van Khai, caporal-chef (T. C.), mle 372960, recrutement de Saïgon.
Nguyen Van Loc, caporal (T. C.), mle 1607.
Nguyen Van Thoi, 1re classe (T. C.), mle 2133.
Nguyen Van Tinh, 1re classe (T. C.), mle 376636, recrutement de Saïgon.
Nguyen Van Truc, caporal-chef (T. C.), mle 1618.
Pau Pho, 1re classe (T. C.), mle 50322/52, recrutement de Saïgon.
Pham Tien Dai, 2e classe (T. C.), mle 390826/53.
Pham Van Minh, 1re classe (T. C.), mle 2018.
Pham Xuan Phac, 2e classe (T. C.), mle 391772, recrutement de Saïgon.
Phan Van Bich, 1re classe (T. C.), mle 392998, recrutement de Saïgon.
Son A Pau, caporal (T. C.), mle 2070.
Son Jour, caporal-chef (T. C.), mle 1715.
Son Nhean, caporal (T. C.), mle 170136, recrutement de Saïgon.
Thach Khen, 1re classe (T. C.), mle 1666.
Thon Dok, caporal-chef (T. C.), mle 102332, recrutement de Saïgon.
Tran Dinh Giang, 1re classe (T. C.), mle 280107, recrutement de Saïgon.
Tran Van Son, 2e classe (T. C.), mle 2186.
Vo Van Hung 1re classe (T. C.) mle 1830.

C. — Les militaires du 8e bataillon parachutiste de choc ci-après désignés:

Chau But, 1re classe (T. C.), mle 169928, recrutement de Saïgon.
Do Van Phai, caporal (T. C.), mle 392581, recrutement de Saïgon.
Gap Sam, 1re classe (T. C.), mle 50326, recrutement de Saïgon.
Huyn Qui, 1re classe (T. C.), mle 185719, recrutement de Saïgon.
Lam Pho Bang, 1re classe (T. C.), mle 186216/52, recrutement de Saïgon.
Luong Moi Thoi, caporal (T. C.), mle 398997, recrutement de Saïgon.
Nguyen Van Khoan, 1re classe (T. C.), mle 377035, recrutement de Saïgon.
Nguyen Van Luu, sergent-chef (T. C.), mle 187761, recrutement de Saïgon.
Nguyen Van Quang, 2e classe (T. C.), mle 395236/53, recrutement de Saïgon.
Pan Lao Fa, 1re classe (T. C.), mle 377477, recrutement de Saïgon.
Thach Benh, 1re classe (T. C.), mle 186217/52, recrutement de Saïgon.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

RÉGULARISATIONS

Ahmed ben M'Hamed ben Abdelaziz, mle 1611/51 × 801, 2e classe (T. M.), 1er bataillon du 5e régiment de tirailleurs marocains. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 1711 en date du 6 octobre 1954.

Allal ben Mohamed, mle 5008, 2e classe (T. M.), 2e bataillon du 6e régiment de tirailleurs marocains. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 1338 en date du 5 juillet 1954.

Bennacer ben Mohamed, mle 1523, 2e classe (T. M.), 3e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs marocains.

Bondis (Claude), mle 75.23729, maréchal des logis (T. M.), 4e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.

Bui Khac Tu, mle 547, 2e classe (T. C.), 1er bataillon du 6e régiment d'infanterie coloniale. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 958 en date du 12 mai 1954.

Chambris (Pierre-Victor-Marie), chef d'escadrons (T. M.), 1er régiment de chasseurs à cheval.

Chapelet (Jean), mle 900, adjudant (T. M.), régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

Chrétien (Gaston), mle 11109, 2e classe (T. C.), 1er bataillon du 6e régiment d'infanterie coloniale. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 1556 en date du 8 août 1954.

Deluen (Robert), mle 53121, caporal-chef (T. M.), 3e bataillon du 5e régiment étranger d'infanterie. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 1816 en date du 26 octobre 1954.

Diaz-Pascual (Francisco), mle 91515, caporal (T. M.), 1er bataillon du 3e régiment étranger d'infanterie. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 1676 en date du 25 septembre 1954.

Doli (Karl-Heinz), 2e classe (T. M.), mle 96771, 2e bataillon du 5e régiment étranger d'infanterie. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 1462 en date du 31 juillet 1954.

Dunaud (Jean-Marie), capitaine (T. M.), 2e groupe du 41e régiment d'artillerie coloniale.

Gerner (Ropf), mle 96663, 2e classe (T. M.), 3e bataillon du 5e régiment étranger d'infanterie.

Gireaud (Emile-Albert), sergent-chef (T. C.), régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

Hamida ben Bounoir, mle 1851/52 × 15841, sapeur de 2e classe (T. M.), 31e bataillon du génie.

Kaidi Khatir, mle 8613, 1re classe (T. M.), 1er bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs algériens. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 1845 du date du 26 octobre 1954.

Lansine Diakité, mle 13135, 2e classe (T. C.), 1er bataillon du 6e régiment d'infanterie coloniale.

Lemay (Albert), 2e classe (T. M.), 6e escadron du 1er régiment de chasseurs à cheval. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 2085 en date du 3 novembre 1954.

Leterrier (Michel-Maurice), sergent (T. C.), régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

Malendowski (Félix), mle 2033, caporal (T. C.), 1er bataillon du 6e régiment d'infanterie coloniale.

Mara Moussa, mle 23692, caporal (T. C.), 32e bataillon de marche de tirailleur sénégalais. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 2060 en date du 3 novembre 1954.

Mention (Michel-Elie), sergent (T. C.), 1er bataillon de parachutistes vietnamiens.

Metidji Abdelkader, mle 2194, caporal (T. M.), 3e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens.

Mohamed ben Mohamed, mle 1310/38 × 2739, caporal-chef (T. M.), 3e bataillon du 2e régiment de tirailleurs marocains. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 1896 en date du 31 octobre 1954.

Mohamed ben Mohamed, mle 5506, 2e classe (T. M.), 2e bataillon du 6e régiment de tirailleurs marocains.

Mohammed ben Benasser, mle 375/48 × 2226, 1re classe (T. M.), 2e bataillon du 5e régiment de tirailleurs marocains. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 1520 en date du 8 août 1954.

Nadji Ali, caporal (T. M.), 2e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens.

Nagy (François), mle 31806, canonnier de 2e classe (T. C.), 2e groupe du 41e régiment d'artillerie coloniale. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 1455 en date du 31 juillet 1954.

Nerzic (René), mle 2235, caporal (T. C.), 32e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 1340 en date du 5 juillet 1954.

Nielsen (Christian), 1re classe (T. M.), mle 65224, 2e bataillon de la 13e demi-brigade de légion étrangère.

Paquet (Claude), sergent-chef (T. M.), 27e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 1196 en date du 31 juillet 1954.

Pavao Hamidou, mle 554, 2e classe (T. C.), 1er bataillon du 6e régiment d'infanterie coloniale. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 1777 en date du 18 octobre 1954.

Queer (Frido), mle 83798, 2e classe (T. M.), 2e bataillon du 5e régiment étranger d'infanterie.

Rezzoug Benabdellah, mle 2850, 2e classe (T. M.), 22e bataillon de tirailleurs algériens. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 1615 en date du 18 septembre 1954.

Riedmann (Walter), 1re classe (T. M.), 3e bataillon de la 13e demi-brigade de légion étrangère.

Salah ben Ahmed, mle 1590, 2e classe (T. M.), 1er bataillon du 1er régiment de tirailleurs marocains. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 1900 en date du 31 octobre 1954.

Salah ben Gazouani ben Mustapha, mle 2808, 2e classe (T. M.), 2e bataillon du 3e régiment de tirailleurs marocains. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 1081 en date du 27 mai 1954.

Salah ben Mohamed, mle 4330, caporal-chef (T. M.), 2e bataillon du 3e régiment de tirailleurs marocains. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 1287 en date du 28 juin 1954.

Scherbeitz (Walter), mle 88918, 2e classe (T. M.), 3e bataillon du 5e régiment étranger d'infanterie.

Tchitaona, 2e classe (T. C.), 27e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 1802 en date du 20 octobre 1954.

Tigoni Sarambé, mle 67, 2e classe (T. C.), 28e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 1807 en date du 22 octobre 1954.

Travers (Robert), 2e classe (T. M.), 1er bataillon de parachutistes coloniaux. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 1472 en date du 31 juillet 1954.

Zoilo-Llanes (Julian), mle 99431, 2e classe (T. M.), 2e bataillon du 3e régiment étranger d'infanterie.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opération extérieurs avec palme.

Par décision du 16 mars 1955, le ministre de la défense nationale et des forces armées cite :

A l'ordre de l'armée.

INDOCHINE

A. — Les militaires du groupement opérationnel Nord-Ouest ci-après désignés :

Arrighi (Clément-Marie), soldat de 1re classe, 2e bataillon thaï.
Berlon (Pierre-René-Marie-Luc), lieutenant, 21e groupe d'aviation d'observation d'artillerie.
Blusseau (Jean), sergent-chef, section d'infirmiers coloniaux d'Indochine.
Bory (Claude-Victor-Paul-Jean-Jacques), caporal-chef, 8e bataillon parachutiste de choc.
Callec (René-Marie), caporal, 2e bataillon thaï.
Canzano (Guy), sergent-chef, section d'infirmiers coloniaux d'Indochine.
Demoine (Marcel), maréchal des logis chef, 3e régiment étranger d'infanterie, 3e bataillon. Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 5 juillet 1954 à l'hôpital C. M. 2, à Saïgon, par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.
Depoisier (Jean-Alexandre), lieutenant, compagnie de thaïs blancs.
Derosiaux (Gaston), 2e classe, 8e bataillon parachutiste de choc. Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 7 juin 1954 à l'hôpital Roques, à Saïgon, par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.
Exibard (Guy-Marie-Léon), maréchal des logis, 2/1e régiment d'artillerie coloniale.
Fleury (René), caporal, 8e bataillon parachutiste de choc. Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 9 juillet 1954 à l'hôpital Thévenet, à Saïgon, par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.
Gaffory (Joseph-Antoine), soldat de 1re classe, section d'infirmiers coloniaux d'Indochine.
Giraud (André-Pierre), soldat de 2e classe, 8e bataillon parachutiste de choc.
Gourdet (Claude-François-Lucien), sergent-chef, 312e compagnie parachutiste de transmissions.
Guffroy (Stéphane-Henri), caporal-chef, base aéroportée Nord.
Guillemette (Jean), sergent-chef, compagnie de thaïs blancs.
Guillemot (Aimé), caporal-chef, 8e bataillon parachutiste de choc.
Guyot d'Asnières de Salins (René-Marie-Henri), capitaine, 8e bataillon parachutiste de choc.
Hu (Gilbert-Cyrille), sergent-chef, section d'infirmiers coloniaux d'Indochine.
Janin (Régis-François), sergent-chef, section d'infirmiers coloniaux d'Indochine.
Lapoire (Fernand-Robert-Jean), lieutenant, 21e groupe d'aviation d'observation d'artillerie.
Lecoz (André-Jean), lieutenant, 21e groupe d'aviation d'observation d'artillerie.
Legouellec (Robert), sergent, groupement aéroporté n° 2.
Leroux (Georges), caporal, 2e bataillon thaï.
Le Torlolec (Jean), sergent, section d'infirmiers coloniaux d'Indochine.
Masse (Gilbert-Ernest-Eugène), sergent-chef, section d'infirmiers coloniaux d'Indochine.
Osphare (Charles-Hildevert), caporal, 8e bataillon parachutiste de choc. Cette citation annule la citation à l'ordre n° 1835 du 22 décembre 1954.
Peria (Maurice), lieutenant, 21e groupe d'aviation d'observation d'artillerie. Cette citation annule la citation à l'ordre n° 1407 du 9 décembre 1954.
Piques (Paul-Jean-Marius), maréchal des logis chef, 2/1e régiment d'artillerie coloniale.
Ribière (Raymond), maréchal des logis chef, 21e groupe d'aviation d'observation d'artillerie.
Savary (Michel-André), soldat de 1re classe, 2e bataillon thaï.
Schmitt (Pierre), caporal, 312e compagnie parachutistes de transmissions.
Sibe (Paul-Emile), sous-lieutenant, 8e bataillon parachutiste de choc.
Sylvain (Didier), maréchal des logis, 21e groupe d'aviation d'observation d'artillerie.
Thorel (Jacques), maréchal des logis, compagnie de thaïs blancs.
Vigouroux (Louis-Jean-Marie), maréchal des logis, 2/1e régiment d'artillerie coloniale.
Weil (Edmond), caporal, 312e compagnie parachutiste de transmissions.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

B. — Les militaires du 8e bataillon parachutiste de choc, ci-après désignés :

Accristo (Léon), soldat de 2e classe.
Bambin (Jean), soldat de 2e classe.
Barbaneau (Yvon), soldat de 1re classe.
Barbes (Raymond-Maurice), soldat de 1re classe.
Beaune (Jacques), sergent.
Belloir (René-Joseph), caporal.
Blandin (Jacques-Marie-Pierre-Jean), caporal.
Bordeau (Claude), caporal.
Carlon (Jean), soldat de 2e classe.
Cerrier (Henri-Elie), caporal.
Chauvin (Pierre-René-Albert), soldat de 1re classe.
Claudin (Gilbert), caporal.
Collignon (François-Pierre-Marie), sergent.
Collobert (Roger), caporal.
Deshaies (Maurice-Daniel), caporal.
Faugeras (Louis-Charles), soldat de 1re classe.
Fava (François), soldat de 2e classe.
Foutrel (Edouard), caporal
Geng (Jean-Pierre-Guy), soldat de 2e classe.
Guilhot (René), soldat de 1re classe.
Hintermeyer (Gilbert), soldat de 1re classe.
Josier (Robert-Alexandre-Emile-Marius), sergent.
Jouandou (Henri), caporal.
Leccia (Jean-Marius), soldat de 2e classe.
Leguellec (Georges-Simon), soldat de 1re classe.
Lemenn (Georges-Emile), soldat de 1re classe.
Louette (Jacques-Henri), soldat de 2e classe
Luhmann (René-Marcel), soldat de 2e classe.
Mahieux (Marcel-Louis), caporal-chef.
Masson (Eugène), soldat de 2e classe.
Messe (Fernand), soldat de 1re classe.
Murigneux (Georges), caporal.
Noiret (Claude), soldat de 2e classe.
Patrier (André), brigadier.
Penazzo (Ange), soldat de 2e classe.
Picaud (Raymond-Elie-Gabriel), soldat de 1re classe.
Ratzimbasafy (Guy-Raymond), soldat de 2e classe.
Renaud (Michel), soldat de 1re classe.
Reynaud (Maurice), soldat de 2e classe.
Saglio (Jean), caporal.
Sallet (Robert) soldat de 2e classe.
Tristan (Jean-Bernard), soldat de 1re classe.
Troine (René), caporal.
Vischers (Roger-Adrien), caporal.
Vita (Gilbert), caporal.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

C. — Les militaires du 8e bataillon parachutiste de choc ci-après désignés :

Deffin (Joseph-Henri), sergent.
Grenouillet (Gilbert-André), sergent.
Job (Jean-Célestin), soldat de 1re classe.
Laclau (Pierre-Joseph-Roger), sergent.
Mourier (Jean-Alphonse), sergent.
Rohart (Yves-Marie), sergent.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

D. — Les militaires du 8e bataillon parachutiste de choc ci-après désignés :

Barthe (Franck), sergent, mle 22666, recrutement de Toulouse.
Carre (Michel-Jean-Marie), sergent-chef, mle 2145, recrutement de Nancy.
Collot (Marcel), caporal, mle L. M. 872, recrutement de Nancy.
Derveaux (René-Georges), caporal-chef, mle 13085, recrutement de Paris.
Deville (Jean), caporal, mle 21670, recrutement de Paris.
Dujardin (Roger-Isaac-Louis), adjudant.
Fraval (Pierre), caporal, mle 22 6403, recrutement de Rennes
Froissart (Jacques-Henri-Gustave-Emile), soldat de 1re classe, mle 53-14-1992, recrutement de Rennes.
Gardel (Jean-Gabriel), maréchal des logis chef, mle 10182, recrutement de Toulouse.
Gaudon (Georges-Pierre), caporal, mle 23541, recrutement de Paris.
Gauthier (Camille), caporal-chef, mle 1108, recrutement de Poitiers.
Gorvel (Louis), caporal.
Hauck (René-Mathias-Eugène), caporal, mle 14125, recrutement de Marseille.
Jacquinot (Bernard), caporal, mle 21-222/52, recrutement de Dijon.
Kessler (Emile-Auguste), caporal, mle 68-885, recrutement de Strasbourg.
Kostki (Henri), caporal-chef, mle 15009, recrutement de Dijon.

Labbe (Jean-Pierre), soldat de 2e classe, mle 75 x 322, recrutement de Paris.
Lafitte (Yvan-Georges), adjudant, mle 33349, recrutement de Poitiers.
Lang (Adolphe), caporal, mle 54-57 L. M. 467, recrutement de Strasbourg.
Lebeault (Daniel), sergent, mle 16534, recrutement de Dijon.
Lemenven (Pierre), caporal, mle L. M. 49-3081, recrutement de Paris.
Mahmoud Abbas, caporal. Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des T. O. E. avec étoile d'argent effectuée le 5 juillet 1954, à l'hôpital C. M. 2 à Saïgon, par le représentant du général commandant en chef pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.
Paulot (Pierre), adjudant, mle 46-08-32681, recrutement de Valenciennes.
Quilbeuf (Hugues), caporal, mle L. M. 586, recrutement de Toulouse.
Raynal (François-Joseph), soldat de 2e classe, mle 16696, recrutement de Toulouse.
Regnier (Louis-Paul), sergent, mle 50404, recrutement de Rennes.
Rousseau (Roger), soldat de 1re classe, mle 75-32857, recrutement de Paris.
Rousseau (Serge-Emile), maréchal des logis, mle 33647, recrutement de Valenciennes.
Strobel (Jean-Alexandre), caporal-chef, mle 30376, recrutement de Paris.
Thomas (Serge-Maurice), sergent, mle 11258, recrutement de Marseille.
Touret (Lucien), caporal, mle L. M. 1122, recrutement de Poitiers.
Touzery (Charles-Gabriel), soldat de 1re classe, mle 65117-P, recrutement de Pau.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Par décision n° 19 du 16 mars 1955, le ministre de la défense nationale et des forces armées cite:

A l'ordre de l'armée.

Abdesselem ben Ahmed, sergent (T. M.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains, mle A. 234/37, recrutement de Rabat.
Abdoulaye Traoré, maréchal des logis chef (T. C.), 2/1e régiment d'artillerie coloniale, mle L. M. 58066, recrutement du Soudan.
Ahmed ben Rahal, soldat de 1re classe (T. M.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains, mle B. 948/39, recrutement de Rabat.
S. N. P. Aïssa ben Messaoud, soldat de 1re classe (T. M.), 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens, mle A. 1221/35, recrutement d'Alger.
Allal ben Abdallah, premier canonnier (T. M.), 3e groupe du 10e régiment d'artillerie coloniale, mle 2151/52, recrutement de Rabat.
Allal ben Sellem, caporal (T. M.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains, mle A. 388, recrutement de Rabat. Cette citation annule la citation à l'ordre n° 1635 du 13 décembre 1954.
Amet (Bernard-René-Marie-Léon), lieutenant (T. M.), 3/3e régiment étranger d'infanterie.
Angebaud (Gilbert-Eugène), caporal-chef (T. C.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Argouarch (Adrien), soldat de 2e classe (T. C.), 3e bataillon thaï.
Atalaphe (Joseph), sergent-chef (T. M.), 1/1e régiment de tirailleurs marocains.
Aubry (Michel-Louis), lieutenant (T. M.), 1er régiment de chasseurs à cheval.
Bac Cong Nhien, caporal-chef (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 333372.
Bach (Jean), caporal-chef (T. M.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Banzet (Raymond-Louis-Paul), lieutenant (T. M.), 2/6e régiment d'infanterie coloniale.
Barkmann (Rudi), sergent, 1er bataillon étranger de parachutistes (T. M.).
Bel (Louis-Raymond), maréchal des logis (T. M.), 2/1e régiment d'artillerie coloniale.
Benachiche Mohamed, soldat de 2e classe (T. M.), 5e bataillon de marche, 7e régiment de tirailleurs algériens, mle 46651, recrutement de Constantine.
S. N. P. Bencherif Djilali, soldat de 2e classe (T. M.), 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens, mle 13702, recrutement d'Alger.
Benfaiha Mohamed, soldat de 2e classe (T. M.), 5e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Blust (Gunther), sergent (T. M.), 5e régiment étranger d'infanterie, 2e compagnie mixte de mortiers de légion étrangère
Boh (Albert-Georges), soldat de 2e classe (T. C.), 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Boizet (Guy-André), maréchal des logis (T. M.), 1er bataillon thaï.
Bonifay (Jean-Marius), sergent (T. M.), 3e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Bouchaib ben El Jilali ben Amer, sergent (T. M.), 1er bataillon de marche du 1e régiment de tirailleurs marocains, mle 1285.
Bouillie (Louis-Maurice), caporal (T. M.), 1er bataillon de marche du 1e régiment de tirailleurs marocains.
Bourny (Pierre-André), sergent-chef (T. M.), 1/1e régiment de tirailleurs marocains.
Brumeaud (André), caporal (T. C.), 1er bataillon de marche du 1e régiment de tirailleurs marocains.
Cam Van Kim, caporal-chef (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 326103.
Cantie (Eugène), sergent-chef (T. M.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Caplier (Pierre-Marcel), maréchal des logis chef (T. M.), 5e groupe du 10e régiment d'artillerie coloniale.
Caudron (Bernard-Jean-Louis), caporal (T. M.), 1er bataillon de marche du 1e régiment de tirailleurs marocains.
Ca Van Bo, soldat de 2e classe (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 394825.
Ca Van Hom, soldat de 2e classe (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 375619.
Ca Van Lun, soldat de 1re classe (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 355471.
Ca Van Ong, caporal-chef (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 343920.
Ca Van Vanh, caporal-chef (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 387290.
De Chastenet d'Esterre (Louis-François-Pierre), lieutenant (T. M.), 3e bataillon thaï.
Chau Luong Phung, caporal-chef (T. C.), 6e bataillon de parachutistes coloniaux, mle 353675.
Chaumorcel (Pierre-Marie-Léon-Victor), sergent (T. M.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Chellaf Abdallah, soldat de 2e classe (T. M.), 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.
Cheng Vay Lan, caporal-chef (T. C.), 6e bataillon de parachutistes coloniaux, mle 344146.
Chevreteau (Paul), soldat de 2e classe (T. M.), 1er bataillon de marche du 1e régiment de tirailleurs marocains.
Demange (Roger-Louis-Marcel), maréchal des logis chef (T. M.), 2/1e régiment d'artillerie coloniale.
Deschamps (André), sergent-chef (T. M.), 1/1e régiment de tirailleurs marocains.
Dinh Van Cuong, soldat de 1re classe (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 339032.
Elegoet (Pierre-René), caporal (T. C.), 8e bataillon de chasseurs parachutistes.
El Hadj ben Ahmed, caporal-chef (T. M.), 1er bataillon de marche du 1e régiment de tirailleurs marocains, mle A. 1217/42, recrutement de Rabat.
El Kebir ben Abbes, soldat de 1re classe (T. M.), 1er bataillon de marche du 1e régiment de tirailleurs marocains, mle C/824/43, recrutement de Rabat. Cette citation annule la citation n° 1635 du 13 décembre 1954.
El Kebir ben Lachemi ben Rahal, caporal-chef (T. M.), 1er bataillon de marche du 1e régiment de tirailleurs marocains, mle C. 2446/43, recrutement de Rabat.
Fernandez (François), soldat de 2e classe (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes. Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 29 juin 1954 au CR. Thévenet à Saïgon par le représentant du général commandant en chef pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.
Fior (René-Marc), soldat de 1re classe (T. C.), 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Foissy (Hervé), brigadier (T. M.), 3e groupe du 10e régiment d'artillerie coloniale.
Fournier (Louis-Antoine-Jean-Joseph), capitaine (T. M.), 3/3e régiment étranger d'infanterie.
Gauthier (Michel), caporal-chef (T. M.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Gilgenman (Pierre), soldat de 2e classe (T. M.), 5e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Gollreider (Rudolf), soldat de 2e classe (T. M.), 3/3e régiment étranger d'infanterie.
Gondor (Maurice-Georges-Pierre), sergent (T. M.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Goujon (Jean-Yves-Marie), soldat de 1re classe (T. C.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Grimm (Georges), caporal-chef (T. M.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Hadidi Mohamed, caporal (T. M.), 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens, mle L. M. 200, recrutement d'Alger.
Haimane ben Hamadi, soldat de 1re classe (T. M.), 5e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens, mle L. M. 988/54, recrutement de Constantine.
Henry (Bernard-Emile), caporal (T. M.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

Hitzke (Heins), soldat de 2e classe (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes. Cette citation annule et remplace la remise de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent effectuée le 29 juin 1954 au C. R. Thévenet, Saïgon, par le représentant du général commandant en chef, pour laquelle une attestation provisoire a été délivrée le jour même à l'intéressé.
Hoang Van But, adjudant-chef (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 300258, recrutement d'Hanoï.
Hoang Van Cham, sergent-chef (T. C.), 3e bataillon thaï.
Hoang Van Ngoan, sergent (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 323812.
Hoang Van Ngoang, soldat de 2e classe (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 386005.
Hoang Van Pan, sergent (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 325757.
Holmieres (Etienne), sergent-chef (T. M.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.
Hong Cong Vung, caporal (T. C.), 6e bataillon de parachutistes coloniaux, mle 373787.
Hong Say Mui, caporal-chef (T. C.), 6e bataillon de parachutistes coloniaux, mle 326240.
Houel (Christian-Claude), brigadier (T. C.), 3e groupe du 10e régiment d'artillerie coloniale.
Houitte (Albert-René-Victor), sergent (T. M.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Hutter (Johann), sergent (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes
Inizan (Joseph-Louis), soldat de 2e classe (T. C.), 3e groupe du 10e régiment d'artillerie coloniale.
Jilali ben Abdallah, sergent (T. M.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains, mle A. 561/36, recrutement du Maroc.
Kader Soltane, soldat de 1re classe (T. M.), 2/1er régiment de tirailleurs algériens.
Kelif Rabah, sergent (T. M.), 5e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens, mle 406688, recrutement d'Alger.
Kharbache Mohamed, soldat de 2e classe (T. M.), 5e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens, mle L. M. 505, recrutement d'Alger.
Komar (Ceslav), caporal-chef (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes.
Lacote (Robert), capitaine (T. M.), 3/3e régiment étranger d'infanterie.
Lahcen ben Ali, brigadier (T. M.), 3e groupe du 10e régiment d'artillerie coloniale, mle U. 2202, recrutement de Rabat.
Lamarque (Jacques), sergent (T. M.), 1re C. E. P. M. L.
Laouar Madjed, sergent (T. M.), 5e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Laporte (Victor), adjudant (T. M.), 1/4e régiment de tirailleurs marocains.
Launay (Roger-Maurice), adjudant (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.
Leborgne (Jean), brigadier (T. M.), 3e groupe du 10e régiment d'artillerie coloniale.
Ledevedec (Maurice-Denis), sergent-chef (T. M.), 1er bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs marocains.
Le Mentec (Jean-Julien), adjudant (T. M.), 1/4e régiment de tirailleurs marocains.
Leroy (Jean-Georges-Adrien), caporal-chef (T. C.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Leroy (Lucien), maréchal des logis, 3e groupe du 10e régiment d'artillerie coloniale.
Lindecki (Norbert), caporal (T. M.), 3e régiment étranger d'infanterie, 1re C. M. M. L. E.
Loirat (Albert-Henri-André), caporal-chef (T. M.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Lo Van Beo, soldat de 2e classe (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 387311.
Lo Van Gio, soldat de 2e classe (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 393294.
Lo Van Hag, caporal (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 325915.
Lo Van Heo, soldat de 1re classe (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 385574.
Lo Van Luong, sergent interprète (T. C.), 3e bataillon thaï.
Lo Van Muong, soldat de 2e classe (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 398778.
Lo Van Ngoan, soldat de 1re classe (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 339225.
Lo Van Ngong, soldat de 2e classe (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 318757.
Lo Van Oc, sergent (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 351161.
Lo Van Phuc, soldat de 2e classe (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 387819.
Lo Van Puon, adjudant (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 312950, recrutement de Saïgon.
Lo Van Sam, caporal (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 339285.
Lo Van Sang, caporal (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 387399.
Lo Van Thong, soldat de 2e classe (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 351842.
Lo Van Ton, soldat de 1re classe (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 318709.
Lo Van Tuoi, soldat de 1re classe (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 386286.
Lo Van Vong, soldat de 2e classe (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 396949.
Lo Van Xong, caporal (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 348763.
Luong Van Nuong, soldat de 1re classe (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 373189.
Luong Van Quy, soldat de 2e classe (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 371476.
Luong Van Sinh, soldat de 2e classe (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 382630.
Lu Van Hoi, soldat de 2e classe (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 393151.
Lu Van Hom, caporal (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 385635.
Ly Phat Sang, caporal (T. C.), 6e bataillon de parachutistes coloniaux, mle 373694.
Mabon (Jacques-Maurice-Pierre), sergent (T. C.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Machaez (François), soldat de 1re classe (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes.
Marplay (Pierre), sergent (T. M.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Martin (Bernard), adjudant (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes.
Mercier (Gaétan), brigadier (T. C.), 3e groupe du 10e régiment d'artillerie coloniale.
Messaoudi M'Barek, soldat de 2 classe (T. M.), 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.
Me Van Phang, soldat de 1re classe (T. C.) 3e bataillon thaï, mle 351835.
Millo (André), caporal-chef (T. M.), 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Mohamed ben Ahmed, soldat de 2e classe (T. M.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains, mle 3665/52, recrutement de Rabat.
Mohamed ben Mohamed, caporal (T. M.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains, mle T. 20194, recrutement du Maroc.
Mohamed ben Tahar, soldat de 2e classe (T. M.), 3e groupe du 10e régiment d'artillerie coloniale, mle 2490/52, recrutement de Rabat.
Mohammadi ben Allal, soldat de 1re classe (T. M.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains, mle 106/48, recrutement de Rabat.
Mohammed ben Bouazza, caporal-chef (T. M.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains, mle A. 1329/50, recrutement de Rabat.
S. N. P. Moktar ben Ahmed, caporal-chef (T. M.), 2/1er régiment de tirailleurs algériens, mle 325, recrutement d'Alger.
Monhart (Siegfried), soldat de 2e classe (T. M.), 1/2e régiment étranger d'infanterie.
Montenez (Jacques-Pierre), caporal (T. C.), 5e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Muglioni (Paul-Jean), maréchal des logis (T. M.), 2/4e régiment d'artillerie coloniale.
Ngo Van Than, sergent (T. C.), 6e bataillon de parachutistes coloniaux, mle 328745.
Nguyen Kim Phuong, soldat de 1re classe (T. C.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 392906.
Nguyen Van Chung, soldat de 2e classe (T. C.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 395155/53.
Nguyen Van Thom, soldat de 1re classe (T. C.), 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 388251.
Nicolas (Jean-Joseph-Marie), sergent (T. M.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.
S. N. P. Nourredine ben Mohamed, sergent-chef (T. M.), 5e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens, mle LM. 551/38, recrutement de Constantine.
Oculi (Euloge-Patrice), soldat de 2e classe (T. C.), 3e bataillon thaï.
Pendl (Alfred), soldat de 1re classe (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes.
Perrin (Félix), sergent (T. M.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Peyraube (René), adjudant (T. C.), 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.
Pham Ba Man, soldat de 2e classe (T. C.), 6e bataillon de parachutistes coloniaux, mle 353312.
Phong Hoc Man, caporal (T. C.), 6e bataillon de parachutistes coloniaux, mle 385953.
Quang Van Buoi, sergent (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 343837.
Quang Van Hac, sergent (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 333373.
Quang Van Hinh, soldat de 1re classe (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 351725.
Quang Van Nam, caporal-chef (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 325755, recrutement de Saïgon.
Quang Van Pan, soldat de 1re classe (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 325676.
Quang Van Pang, sergent (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 349249.
Quang Van Phuc, soldat de 1re classe (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 351145.

Quang Van Song, soldat de 2e classe (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 375875.
Quang Van Thai, caporal (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 333907.
Quang Van Tieng, sergent (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 333903.
Quang Van Yen, caporal-chef (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 333439.
Rampal (Jean-Claude-Lucien), caporal (T. C.), 5e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Rebollo (René-Eugène), caporal-chef (T. M.), 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.
Regraghi ben Mohamed, 2e canonnier (T. M.), 3e groupe du 10e régiment d'artillerie coloniale, mle 4856/51, recrutement de Rabat.
Rhamoun ben El Meddi, 1er canonnier (T. M.), 3e groupe du 10e régiment d'artillerie coloniale, mle 5011/51, recrutement de Rabat.
Rhaling (Heinz), caporal (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes.
Robineau (Roger), caporal-chef (T. M.), 1er bataillon de marche du 1e régiment de tirailleurs marocains.
San Pac Kong, caporal-chef (T. C.), 6e bataillon de parachutistes coloniaux, mle 373560.
Segui (Esteban), caporal (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes.
Sobolewski (Kasimir), caporal-chef (T. M.), 1er bataillon de parachutistes.
Taffet (Gilles-Julien-Raoul), lieutenant (T. M.), 3e bataillon thaï.
Tai Seo Phu, soldat de 1re classe (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 312918.
Tamba Sallah, brigadier (T. M.), groupe de transport 515.
Thibout (Antoine-Arsène), brigadier-chef (T. G.), 3e groupe du 10e régiment d'artillerie coloniale.
Thierry (Georges-Lucien), sergent-chef (T. M.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Thomas (Pierre), adjudant (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes.
Tong Van Huong (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 385577.
Tong Van Lhon, soldat de 2e classe (T. C.), 3e bataillon thaï, mle 382631.
De Touchet (Xavier-Ulric-Marie-Patrick), lieutenant (T. M.), 1er bataillon étranger de parachutistes.
Vandebeuque (Christian-Georges), soldat de 1re classe (T. M.), 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Verdier (Etienne), sergent-chef (T. M.), 1/1e régiment de tirailleurs marocains.
Vosgien (Jean-Louis), sergent (T. M.), 1er bataillon de marche du 1e régiment de tirailleurs marocains.
Zell (Horst), caporal (T. M.), 3e régiment étranger d'infanterie.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 19 mars 1955 portant création d'un polygone exceptionnel à l'intérieur de la première zone de servitudes des batteries de Fougères et de Jamblet (île d'Aix).

Par décret en date du 19 mars 1955, est constitué en polygone exceptionnel la partie de la première zone de servitudes des batteries de Jamblet et de Fougères (île d'Aix) teintée en jaune sur le plan joint au présent décret.

Les constructions de toute nature sont autorisées à l'intérieur de ce polygone exceptionnel, sous réserve de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 27 du décret du 10 août 1853.

La hauteur maximum desdites constructions sera déterminée lors de la délivrance de chaque permission de bâtir, de façon à sauvegarder la servitude de vue du sémaphore de l'île d'Aix.

Décret du 19 mars 1955 portant admission d'un commissaire général dans la 2e section du cadre de l'état-major général de l'armée (cadre de réserve).

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées,

Vu le décret-loi du 6 juin 1939 relatif au statut des officiers généraux de la 2e section du cadre de l'état-major général (cadre de réserve);

Vu le décret n° 52-135 du 4 février 1952 portant relèvement des limites d'âge des officiers, des fonctionnaires militaires, des fonctionnaires des corps de contrôle et des sous-officiers des armées de terre, de mer et de l'air, modifié par le décret n° 53-1371 du 30 décembre 1953;

Vu l'article 35 de la loi n° 52-757 du 30 juin 1952 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est admis dans la 2e section du cadre de l'état-major général de l'armée (cadre de réserve), à compter du 1er avril 1955, M. le commissaire général Habert (Serge-Louis-François), atteint par la limite d'âge de son grade le 30 mars 1955.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la défense nationale et des forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mars 1955.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
EDGAR FAURE.
Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
PIERRE KOENIG.

Décret du 19 mars 1955 portant nomination d'un officier général de l'armée de l'air au poste de chef d'état-major des forces armées (air).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française en date du 27 octobre 1946;

Vu la loi du 18 mai 1834 sur l'état des officiers;

Vu le décret du 28 août 1938 portant fixation des cadres, du recrutement, de l'avancement et de la discipline du personnel de l'administration centrale du département de l'air;

Vu le décret n° 48-682 du 14 avril 1948 relatif à l'organisation de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air);

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans le cadre du personnel de l'administration centrale des forces armées (air):

Chef d'état-major des forces armées (air).
(A compter du 22 mars 1955.)

M. le général de corps aérien Bailly (Paul), en remplacement de M. le général d'armée aérienne Fay (Pierre-Joseph-Armand-Léon), admis en congé définitif du personnel navigant.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la défense nationale et des forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mars 1955.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
EDGAR FAURE.
Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
PIERRE KOENIG.

Décrets du 19 mars 1955 portant mise en congé définitif du personnel navigant d'officiers généraux de l'armée de l'air.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française en date du 27 octobre 1946;

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air;

Vu le décret n° 52-135 du 4 février 1952 portant relèvement des limites d'âge des officiers, fonctionnaires militaires, des fonctionnaires des corps de contrôle et des sous-officiers des armées de terre, de mer et de l'air;

Vu l'article 35 de la loi n° 52-757 du 30 juin 1952 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général d'armée aérienne Fay (Pierre-Joseph-Armand-Léon), est admis à bénéficier du congé définitif du personnel navigant à compter du 1er avril 1955, pour une durée de cinq ans.

Art. 2. — M. le général d'armée aérienne Fay (Pierre-Joseph-Armand-Léon), sera classé dans la 2e section du cadre de l'état-major général (cadre de réserve), le 1er avril 1960.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mars 1955.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
EDGAR FAURE,
Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
PIERRE KŒNIG,

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées,
Vu l'article 30 de la Constitution de la République française en date du 27 octobre 1946;
Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air;
Vu le décret n° 52-135 du 4 février 1952 portant relèvement des limites d'âge des officiers, fonctionnaires militaires, des fonctionnaires des corps de contrôle et des sous-officiers des armées de terre, de mer et de l'air;
Vu l'article 35 de la loi n° 52-757 du 30 juin 1952 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires,
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de brigade aérienne de Buchet (Robert-Marie-Edouard), est admis à bénéficier du congé définitif du personnel navigant à compter du 1er avril 1955, pour une durée de cinq ans.

Art. 2. — M. le général de brigade aérienne de Buchet (Robert-Marie-Edouard), sera classé dans la 2e section du cadre de l'état-major général (cadre de réserve), le 1er avril 1960.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mars 1955.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
EDGAR FAURE.
Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
PIERRE KŒNIG.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 55-283 fixant les indices applicables pour l'évaluation fiscale des stocks.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 mars 1955, page 2476:

Dans la 1re colonne du tableau:

Sous la rubrique Produits métallurgiques, dans la liste des produits, à la 19e ligne, au lieu de: « Grillage... », il faut: « Grillages... ».

Sous la rubrique Produits chimiques et parachimiques, dans la liste des produits, à la 8e ligne, au lieu de: « ... poudre à mouler, aminoplaste... », il faut: « ... poudre à mouler aminoplaste... ».

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 19 mars 1955 approuvant la délibération n° 15-54 du 18 décembre 1954 de l'assemblée territoriale du Moyen-Congo instituant une taxe régionale.

Le président du conseil des ministes,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,
Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création d'assemblées représentatives en Afrique équatoriale française;
Vu la loi du 6 février 1952 relative à la formation des assemblées locales;
Vu la délibération n° 15-54 du 18 décembre 1954 de l'assemblée territoriale du Moyen-Congo instituant une taxe régionale;
Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée la délibération susvisée n° 15-54 du 18 décembre 1954 de l'assemblée territoriale du Moyen-Congo instituant une taxe régionale.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de l'Afrique équatoriale française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 19 mars 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Décret du 19 mars 1955 approuvant la délibération n° 23-54 du 9 décembre 1954 de l'assemblée territoriale du Tchad modifiant le code local des impôts directs (patentes).

Le président du conseil des minisles,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,
Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création d'assemblées représentatives en Afrique équatoriale française;
Vu la loi du 6 février 1952 relative aux assemblées locales;
Vu la délibération n° 23-54 du 9 décembre 1954 de l'assemblée territoriale du Tchad modifiant le code local des impôts directs (patentes);
Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée la délibération susvisée n° 23-54 du 9 décembre 1954 de l'assemblée territoriale du Tchad modifiant le code local des impôts directs (patentes), à l'exception de l'article 3 et du paragraphe II de l'article 3.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de l'Afrique équatoriale française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 19 mars 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 55-310 du 19 mars 1955 relatif aux indemnités forfaitaires annuelles pour frais de déplacement susceptibles d'être allouées aux inspecteurs de la jeunesse et des sports en fonction à Paris.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;
Vu le décret n° 53-511 du 21 mai 1953 relatif aux indemnités pour frais de déplacement attribuées aux fonctionnaires civils, agents, employés et ouvriers de l'Etat;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Dans la limite des crédits ouverts à cet effet, il peut être alloué aux inspecteurs de la jeunesse et des sports en fonction à Paris, dont le service comporte des déplacements fréquents et importants, une indemnité forfaitaire annuelle destinée à couvrir ces frais de déplacement.

Art. 2. — Cette indemnité ne pourra excéder 24.000 F par an pour ceux des intéressés dont la circonscription administrative est limitée à Paris, et 45.000 F pour ceux qui sont appelés à se déplacer dans le département de la Seine. Elle est exclusive de toute autre indemnité de même nature ou de tout remboursement de frais.

Les taux individuels sont fixés, dans les limites indiquées ci-dessus, par la direction générale de la jeunesse et des sports.

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er octobre 1954.

Fait à Paris, le 19 mars 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
JEAN BERTHOIN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
JEAN MÉDECIN.

Décret du 19 mars 1955 déclarant d'utilité publique l'installation d'un centre d'apprentissage à Grand-Couronne (Seine-Maritime).

Par décret en date du 19 mars 1955:

Est annulé le décret en date du 26 février 1954, publié au *Journal officiel* du 28 février 1954 et modifié au *Journal officiel* du 29 mars 1952, déclarant d'utilité publique l'installation d'un centre d'apprentissage à Grand-Couronne.

Est déclarée d'utilité publique l'installation d'un centre d'apprentissage à Grand-Couronne, 69, avenue du Général-Leclerc.

Les immeubles nécessaires à cette installation, inscrits au cadastre sous les numéros:

Section A. — 126 p, 127 p, 128 p, 129 p, 130 p, 131 p, 132 p, 133 p, 134 p (Triangle Moulin), 135 p (Triangle Moulin), 136 p (Triangle Moulin), 137 p (Triangle Moulin), 138, 139, 140, 141, 142, 143 p, 146 p, 147 p, 149 p, 151 p, 151 b. p, 152 *bis;*

Section B. — 135 (Buisson foireux), 156 (Buisson foireux), 157 (Buisson foireux), 158 (Buisson foireux), 159 (Buisson foireux), 160 (Bout du Moulin), 161 (Bout du Moulin), 162 (Buisson foireux), 163 p,

d'une superficie totale de 22.839 mètres carrés, appartenant à la Société des aciéries de Grand-Couronne, seront acquis soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, dans les conditions prévues aux lois et décrets.

Les dépenses résultant de l'acquisition des immeubles susvisés seront imputées sur les crédits ouverts à ce titre au budget du ministère de l'éducation nationale.

Décret du 19 mars 1955 nommant le directeur du centre national de documentation pédagogique.

Par décret en date du 19 mars 1955, M. Cros (Louis), administrateur civil de classe exceptionnelle, précédemment détaché dans les fonctions d'inspecteur général des services administratifs et chargé de la direction du centre national de documentation pédagogique, est nommé directeur du centre national de documentation pédagogique.

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n° 55-109 du 19 janvier 1955, M. Cros, directeur du centre national de documentation pédagogique, exerce à ce titre, et conjointement, les fonctions de chef du service d'études et de documentation pédagogique de l'administration centrale.

Affectation définitive au ministère de l'éducation nationale de bâtiments provisoires édifiés à Port-Louis, Pontivy, Josselin et Lorient (Morbihan).

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 mars 1955: page 2558, 2e colonne, dans le tableau, sous le titre Dimensions, à la 1re ligne, au lieu de: « 2,85×4,9 », lire: « 2,5×4,9 »; à la 14e ligne, au lieu de: « 221×7,3 », lire: « 22×7,3 ».

Remplacement du président de la commission permanente des écoles supérieures de commerce.

Par arrêté en date du 11 mars 1955, M. Reverdy, inspecteur général de l'enseignement technique, est nommé président de la commission permanente des écoles supérieures de commerce, en remplacement de M. Le Baut, inspecteur général de l'enseignement technique.

Architecture.

Par arrêté en date du 8 mars 1955, M. Arnould, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, est chargé en cette qualité de l'immeuble sis à Paris, 11, rue de Penthièvre, affecté au ministère de l'intérieur.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 15 mars 1955, M. Fourquet, professeur à la faculté des lettres de l'université de Strasbourg, est nommé, à compter du 1er février 1955, maître de conférences de philologie des langues germaniques à la faculté des lettres de l'université de Paris (emploi créé) et titularisé dans le grade correspondant.

Jeunesse et sports.

Par arrêté en date du 3 février 1955, il est mis fin, à compter du 31 décembre 1954, au détachement de M. Lontrade (Marie) en qualité de directeur de centre d'éducation physique et sportive de l'académie de Clermont-Ferrand.

M. Lontrade est réintégré, à compter du 1er janvier 1955, dans le corps de l'inspection de la jeunesse et des sports, en qualité d'inspecteur de 1re classe (cadre départements).

M. Lontrade est nommé inspecteur principal de la jeunesse et des sports, à compter du 1er janvier 1955, et adjoint au recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, en remplacement de M. Cousseran, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté du 3 février 1955, M. Meheust (Jean), inspecteur de la jeunesse et des sports (2e classe, cadre départemental), détaché auprès du secrétariat d'Etat à la France d'outre-mer, est réintégré dans le cadre des inspecteurs de la jeunesse et des sports à compter du 1er décembre 1954.

M. Meheust est nommé inspecteur principal de la jeunesse et des sports à compter du 1er décembre 1954 et adjoint au recteur de l'académie de Rennes.

Par arrêté en date du 3 février 1955, sont titularisés dans le cadre de l'inspection de la jeunesse et des sports, en qualité d'inspecteurs de la jeunesse et des sports, les inspecteurs stagiaires ci-après désignés, ayant satisfait au stage probatoire fixé par le décret du 3 juillet 1951:

MM. Riondet (Jean), Charlois (Jean), Bordier (Jean), Sulzbach (Edouard), Harvois (Paul), Malesset (Raymond), Chaigneau (Stanislas), Dujean (Christian), Perrier (René), Chaubaron (Marcel), Beulze (Jacques), Humbert (Raymond).

Ces dispositions prennent effet à compter du 11 décembre 1954.

Par arrêté du 4 février 1955, M. Leglise (Emile), inspecteur principal de la jeunesse et des sports de 1re classe, cadre départements, est nommé inspecteur principal de la jeunesse et des sports de 1re classe du cadre Seine—Seine-et-Oise.

Ces dispositions prendront effet à compter de la date dudit arrêté.

Liste, par ordre de mérite, des élèves de l'école technique supérieure du laboratoire, établissement d'enseignement technique privé reconnu par l'Etat, 95, rue du Dessous-des-Berges, à Paris (13e), ayant obtenu le diplôme d'ingénieur.

(Décision ministérielle du 11 mars 1955.)

1e *Promotion* 1954.

1 Schaegis (Pierre).
2 Bourgues (Jacqueline).
3 Gasset (Michelle).
4 Rellot (Jean).
5 Eude (Jean-Claude).
6 Roger (Janine).
7 Bardet (Pierre).
8 Lehmann (Marie).
9 Merliot (Anne).
10 Combecave (Michel).

2e *Promotion* 1953.

Studer (Pierre).

3e *Promotion* 1952.

Laudon (Pierre).

Liste des candidats ayant obtenu, pour l'année scolaire 1953-1954, le diplôme d'ingénieur du Conservatoire national des arts et métiers.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 mars 1955: page 2478, 2e colonne, 19e ligne, au lieu de: « Mongodin (Guy): Technique du vide et électrotechnique appliquée », lire: « Mongodin (Guy): Technique du vide et électronique appliquée ».

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 19 mars 1955 portant admission à la retraite d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Par décret en date du 19 mars 1955, M. Chavagnac (Robert), ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées à Moulins, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté en application de l'article 4 (§ 1er) du code des pensions et du décret du 9 août 1953.

Ces dispositions prennent effet au 26 avril 1955.

La cessation des fonctions de l'intéressé est fixée à la même date.

Décret du 19 mars 1955 portant admission à la retraite d'un ingénieur des ponts et chaussées.

Par décret en date du 19 mars 1955, M. Megissier (André), ingénieur hors classe des ponts et chaussées à Evreux, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté en application de l'article 98 du code des pensions et du décret du 9 août 1953.

Ces dispositions prennent effet au 10 avril 1955.

La cessation des fonctions de l'intéressé est fixée à la même date.

Décret du 19 mars 1955 portant radiation du corps des ingénieurs des ponts et chaussées.

Par décret en date du 19 mars 1955, M. Parmentier (Guy), ingénieur des ponts et chaussées, en disponibilité pour convenances personnelles, est définitivement rayé des cadres.

Décrets du 19 mars 1955 portant admission à la retraite d'inspecteurs généraux des ponts et chaussées.

Par décret en date du 19 mars 1955, M. Sentenac (François), inspecteur général des ponts et chaussées, en service détaché auprès de la préfecture de la Seine, est réintégré, pour ordre, dans les cadres de son administration d'origine et admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté, en application de l'article 4 (§ 1er) du code des pensions et du décret du 9 août 1953.

Ces dispositions prennent effet au 20 avril 1955.

La cessation des fonctions de l'intéressé est fixée à la même date.

Par décret en date du 19 mars 1955, M. Nottle (Marcel), inspecteur général des ponts et chaussées, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté en application de l'article 4 (§ 1er) du code des pensions et du décret du 9 août 1953.

Ces dispositions prennent effet au 21 avril 1955.

La cessation des fonctions de l'intéressé est fixée à la même date.

Décret du 19 mars 1955 portant acceptation de la démission d'un inspecteur général des ponts et chaussées.

Par décret en date du 19 mars 1955, est acceptée, pour compter du 1er mars 1955, la démission de M. Bouly (Georges), inspecteur général des ponts et chaussées (cadre des services détachés).

Déclassement de la section délaissée de la route nationale n° 12 à Goussainville (Eure-et-Loir) et reclassement correspondant dans la voirie départementale.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur des routes et de la circulation routière,

Vu le décret n° 53-1172 du 27 novembre 1953 relatif à l'autorisation et à la déclaration d'utilité publique des travaux concernant les routes nationales ainsi qu'aux classement et déclassement de celles-ci;

Vu l'arrêté du 3 février 1941 portant déclaration d'utilité publique des travaux de déviation de la route nationale n° 12 à Goussainville;

Vu la délibération du conseil général d'Eure-et-Loir en date du 28 novembre 1925;

Vu le rapport des ingénieurs des ponts et chaussées du département d'Eure-et-Loir en date des 2 et 3 février 1955 et le plan au 1/1.960 y annexé,

Arrête:

Art. 1er. — Est déclassée et reclassée dans la voirie départementale d'Eure-et-Loir, pour être incorporée au chemin départemental n° 117, annexe 15, l'ancienne section de la route nationale n° 12 comprise entre les P. K. 64.116 et 65.892 et représentée en teinte jaune sur le plan au 1/1.960 susvisé, qui restera annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Ces déclassement et reclassement auront effet à partir de la publication du présent arrêté.

Art. 3. — Le préfet d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 mars 1955.

ÉDOUARD CORNIGLION-MOLINIER.

Déclaration d'utilité publique des travaux de déviation de la route nationale n° 17, au territoire des communes d'Hemevillers, Gournay-sur-Aronde et Neufvy-sur-Aronde.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur des routes et de la circulation routière,

Vu le décret du 8 août 1935 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique, modifié par le décret du 30 octobre 1935;

Vu le décret du 2 mai 1936 portant règlement d'administration publique sur la procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, modifié par le décret du 20 août 1938;

Vu le décret n° 53-1172 du 27 novembre 1953 relatif à l'autorisation et à la déclaration d'utilité publique des travaux concernant les routes nationales ainsi qu'aux classement et déclassement de celles-ci;

Vu l'avant-projet établi par les ingénieurs des ponts et chaussées du département de l'Oise en vue de la déviation de la route nationale n° 17 entre les P. K. 42.435 et 44.912, au territoire des communes d'Hemevillers, Gournay-sur-Aronde et Neufvy-sur-Aronde;

Vu le plan au 1/20.000 visé par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de l'Oise le 16 août 1954;

Vu le dossier de l'enquête ouverte sur le projet, et notamment l'avis de la commission d'enquête en date du 23 novembre 1954;

Vu l'avis en date du 2 février 1955 de la commission départementale de contrôle des opérations immobilières,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de déviation de la route nationale n° 17 entre les points kilométriques 42.435 et 44.912, sur les territoires des communes d'Hemevillers, Gournay-sur-Aronde et Neufvy-sur-Aronde, tels qu'ils figurent au plan susvisé, qui restera annexé au présent arrêté.

Art. 2. — L'expropriation des terrains nécessaires à l'exécution des travaux devra être réalisée dans un délai de cinq ans à partir de la publication du présent arrêté.

Art. 3. — Le préfet du département de l'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 mars 1955.

ÉDOUARD CORNIGLION-MOLINIER.

Affectation du produit des péages perçus au port du Havre au profit du port autonome.

Par arrêté du 16 mars 1955, l'ensemble du produit des péages perçus au port du Havre au profit du port autonome a été affecté tant à l'ensemble des obligations déjà contractées par cet organisme dans l'intérêt du port qu'aux nouvelles charges lui incombant au titre du financement des dépenses afférentes aux opérations suivantes:

Acquisition d'un ponton de chavirement (délibération du conseil d'administration du 24 septembre 1954);

Construction de deux trémies routières à pesage automatique (délibération du conseil d'administration du 21 septembre 1954);

Remplacement des vannes et de l'étanchéité des portes du sas fluvial et des vannes de l'écluse des Transatlantiques (délibération du conseil d'administration du 26 novembre 1954).

Affectation du produit des péages perçus au port de Bordeaux au profit du port autonome.

Par arrêté du 16 mars 1955, le port autonome de Bordeaux a été autorisé à prélever, sur le produit des péages perçus à son profit au port de Bordeaux, le montant des dépenses lui incombant au titre de l'installation d'un radar de surveillance à l'embouchure de la Gironde, des travaux de renforcement de onze grues Brown-Hoisting de 10 tonnes et de l'acquisition d'une vedette (dépenses évaluées, au total, à 59.300.000 F).

Régies d'avances.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 mars 1955 : page 2560, 1re colonne, arrêté du 9 février 1955, 3e ligne, lire « payement des salaires des ouvriers en régie et des mêmes dépenses », au lieu de : « payement des salaires des ouvriers en régie et des mêmes dépenses ».

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 19 mars 1955 autorisant la chambre de commerce de Marseille à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu la délibération de la chambre de commerce de Marseille en date du 17 décembre 1954,

Décrète :

Art. 1er. — La chambre de commerce de Marseille est autorisée à contracter un emprunt de 50 millions de francs destiné à lui permettre de financer les travaux d'aménagement de son hôtel consulaire et l'acquisition de mobilier et de matériel.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la Caisse nationale d'assurances sur la vie.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Si l'emprunt est réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen du produit de l'imposition additionnelle à la patente.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mars 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de l'industrie et du commerce,

ANDRÉ MORICE.

Décret du 19 mars 1955 autorisant la chambre de commerce de Colmar à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu la délibération de la chambre de commerce de Colmar en date du 20 décembre 1954

Décrète :

Art. 1er. — La chambre de commerce de Colmar est autorisée à contracter un emprunt de 8 millions de francs en vue de faire face aux dépenses d'installation d'un magasin général au port de Neuf-Brisach.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale d'assurances sur la vie.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de dix ans.

Si l'emprunt est réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliqués à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen des recettes d'exploitation du magasin général du port de Neuf-Brisach.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mars 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de l'industrie et du commerce,

ANDRÉ MORICE.

Décret du 19 mars 1955 autorisant la chambre de commerce de Calais à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu la loi du 20 juin 1933 comprenant les aéroports parmi les établissements que les chambres de commerce sont autorisées à fonder et à administrer;

Vu le décret n° 53-893 du 24 septembre 1953 relatif au régime juridique, administratif et financier des aérodromes ouverts à la circulation aérienne;

Vu la délibération de la chambre de commerce de Calais du 15 novembre 1954;

Vu l'avis du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme en date du 15 janvier 1955,

Décrète :

Art. 1er. — La chambre de commerce de Calais est autorisée à contracter un emprunt de 140 millions de francs en vue du financement des travaux d'aménagement de l'aérodrome de Calais-Marck.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale d'assurances sur la vie.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Si l'emprunt est réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen des recettes d'exploitation de l'aérodrome et d'une participation du département du Pas-de-Calais.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mars 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de l'industrie et du commerce,

ANDRÉ MORICE.

Décret du 19 mars 1955 autorisant la chambre de commerce de Poitiers à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu l'article 7 de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953;

Vu le décret du 9 août 1953 relatif à la participation des employeurs à l'effort de construction;

Vu le décret du 18 septembre 1953 relatif à l'intervention des chambres de commerce en matière de logement;

Vu le décret du 2 décembre 1953 portant règlement d'administration publique pour l'application du décret du 9 août 1953 susvisé;

Vu l'arrêté du 2 décembre 1953 relatif à la participation des employeurs à l'effort de construction;

Vu les délibérations de la chambre de commerce de Poitiers en date des 12 novembre 1954 et 11 février 1955,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Poitiers est autorisée à contracter un emprunt de 50 millions de francs, dont le produit sera mis à la disposition de l'association de construction du département de la Vienne en vue du financement d'un programme de construction de logements.

L'assemblée consulaire devra passer avec cet organisme une convention dont le texte sera soumis à l'approbation du ministre chargé du commerce, prévoyant les modalités du contrôle qu'elle exercera, par l'intermédiaire d'un ou plusieurs représentants qualifiés, sur l'utilisation des fonds dont elle fait apport.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale d'assurances sur la vie.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de cinq ans.

Si l'emprunt est réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen du produit des fonds collectés au titre de la participation obligatoire des employeurs à l'effort de construction et des versements effectués par l'organisme bénéficiaire.

En cas d'insuffisance de ces ressources, il pourra être fait appel à l'imposition additionnelle à la patente.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mars 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,

ANDRÉ MORICE.

Décret du 19 mars 1955 autorisant la chambre de commerce de Mont-de-Marsan à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu l'article 7 de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953;

Vu le décret du 9 août 1953 relatif à la participation des employeurs à l'effort de construction;

Vu le décret du 18 septembre 1953 relatif à l'intervention des chambres de commerce en matière de logement;

Vu le décret du 2 décembre 1953 portant règlement d'administration publique pour l'application du décret du 9 août 1953 susvisé;

Vu l'arrêté du 2 décembre 1953 relatif à la participation des employeurs à l'effort de construction;

Vu la délibération de la chambre de commerce de Mont-de-Marsan en date du 27 janvier 1955,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Mont-de-Marsan est autorisée à contracter un emprunt de 45 millions de francs, dont le produit sera mis à la disposition du comité interprofessionnel du logement landais, en vue de promouvoir la construction de logements économiques et familiaux,

L'assemblée consulaire devra passer avec cet organisme une convention dont le texte sera soumis à l'approbation du ministre chargé du commerce, prévoyant les modalités du contrôle qu'elle exercera, par l'intermédiaire d'un ou plusieurs représentants qualifiés, sur l'utilisation des fonds dont elle fait apport.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale d'assurances sur la vie.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de cinq ans.

Si l'emprunt est réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen du produit des fonds collectés par la chambre de commerce au titre de la participation obligatoire des employeurs à l'effort de construction et des versements effectués par l'organisme bénéficiaire.

En cas d'insuffisance de ces ressources, il pourra être fait appel à l'imposition additionnelle à la patente

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mars 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,

ANDRÉ MORICE.

Décret du 19 mars 1955 autorisant la mutation de deux concessions de mines.

Par décret en date du 19 mars 1955, a été autorisée la mutation des concessions de mines de sel gemme et de source salée de Crévic et de Sainte-Valdrée (Meurthe-et-Moselle) au profit de la Société des mines de Saltzbronn, dont le siège social est à Saltzbronn (Moselle), sans que cette autorisation implique aucune approbation des conditions financières de la cession ou préjuge la valeur des concessions. En outre, ladite société a été autorisée à réunir les deux concessions précitées aux concessions de sel gemme de Saltzbronn et aux concessions de sources salées de Sodbach 1 et Sodbach 2.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Epandage des produits antiparasitaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 mars 1955: page 2595, 1re colonne, 23e ligne, au lieu de: « Vu l'arrêté ministériel du 20 mars 1953 », lire: « Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 1951 ».

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret du 19 mars 1955 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une union de sociétés mutualistes reconnue comme établissement d'utilité publique.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par décret en date du 19 mars 1955, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par l'union de sociétés mutualistes n° 75-1632 reconnue comme établissement d'utilité publique dite Fédération mutualiste de la Seine, à Paris.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Décret du 19 mars 1955 portant approbation du plan de regroupement des administrations publiques à Colmar (Haut-Rhin).

Par décret en date du 19 mars 1955, pris en application de l'article 3 de la loi de finances n° 47-579 du 30 mars 1947, complété par l'article 103 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947, est approuvé, tel qu'il figure au plan annexé audit décret, le plan de regroupement des services publics de Colmar (Haut-Rhin).

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Stations de pilotage.

Par arrêté du ministre de la marine marchande en date du 17 mars 1955, M. Metayer, pilote de la station de la Seine, section amont, a été nommé sous-chef de pilotage à Rouen, en remplacement de M. Le Chelveder, admis à faire valoir ses droits à la retraite, pour compter du 3 avril 1955.

Normes de fabrication des conserves de filets de maquereau en sauce aqueuse.

Par décision en date du 16 mars 1955, le ministre de la marine marchande a approuvé la décision n° 73 de la confédération des industries de traitement des produits de la pêche maritime fixant les normes de fabrication des conserves de filets de maquereau en sauce aqueuse.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Budgets primitifs de l'établissement national de convalescents de Saint-Maurice et de l'asile national Vacassy pour l'exercice 1955.

Par arrêté interministériel en date du 27 février 1955, le budget primitif de l'établissement national des convalescents de Saint-Maurice pour l'exercice 1955 est fixé, en recettes et en dépenses, à 294.371.232 F.

Par arrêté interministériel en date du 27 février 1955, le budget primitif de l'asile national Vacassy pour l'exercice 1955 est fixé, en recettes et en dépenses, à 693.000 F.

Retraits d'autorisations d'exploitation de sources d'eau minérale.

Par arrêté en date du 10 mars 1955, l'arrêté du 2 décembre 1865 autorisant l'exploitation de la source d'eau minérale dite source « Mimot », située sur le territoire de la commune de Fourchambault (Nièvre), est rapporté.

Par arrêté en date du 10 mars 1955, l'arrêté du 3 juillet 1895 autorisant l'exploitation de la source d'eau minérale dite source « Saint-Joseph », située sur le territoire de la commune de Fourchambault (Nièvre), est rapporté.

Par arrêté en date du 10 mars 1955, l'arrêté du 21 avril 1896 autorisant l'exploitation de la source d'eau minérale dite source « Sainte-Anne n° 2 », située sur le territoire de la commune de Fourchambault (Nièvre), est rapporté.

Par arrêté en date du 10 mars 1955, l'arrêté du 14 septembre 1871 autorisant l'exploitation de la source d'eau minérale dite source « Montupet », située sur le territoire de la commune de Fourchambault (Nièvre), est rapporté.

Par arrêté en date du 10 mars 1955, l'arrêté du 12 décembre 1895 autorisant l'exploitation de la source d'eau minérale dite source « Saffrettes n° 2 », située sur le territoire de la commune de Fourchambault (Nièvre), est rapporté.

Par arrêté en date du 12 mars 1955, l'arrêté du 14 décembre 1898 autorisant l'exploitation de la source d'eau minérale dite « Gieules », située sur le territoire de la commune de Rennes-les-Bains (Aude), est révoqué.

Attribution de majorations d'ancienneté à des inspecteurs généraux de la santé.

Par arrêté en date du 26 février 1955, les inspecteurs généraux de la santé et de la population de 1re classe ci-après désignés bénéficient, à compter du 21 juillet 1952, au titre de l'article 6 de la loi du 19 juillet 1952, des majorations d'ancienneté suivantes:

M. le docteur Cayla (Jean), de 6 mois 6 jours, mis en réserve en vue d'une utilisation ultérieure.

M. le docteur Mans (Antonin), de 2 mois, mis en réserve en vue d'une utilisation ultérieure.

M. le docteur Olien (Pierre), de 2 mois 13 jours, mis en réserve en vue d'une utilisation ultérieure.

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 10 mars 1955, M. le docteur Bejot, médecin chef du quartier psychiatrique du centre hospitalier de Poitiers (Vienne), est nommé, dans l'intérêt du service, médecin directeur de l'hôpital psychiatrique Saint-Paul, à la Réunion, en remplacement de M. le docteur Le Mappian, appelé à d'autres fonctions.

REVOCATIONS

Ministère de la justice.

Révocation d'un officier public.

M. Nadaud (Désiré dit André), greffier de justice de paix, a été révoqué de ses fonctions, sans privation du droit de présenter un successeur, par décret du 17 janvier 1955, paru au *Journal officiel* du 22 janvier 1955. Le tribunal civil de Soissons a désigné Me Hardy, huissier à Braine, comme greffier intérimaire.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mercredi 23 mars 1955.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote de la proposition de loi (n° 9050) de M. Réveillaud, sénateur, et plusieurs de ses collègues tendant à l'organisation d'une exposition sur le Canada à la Rochelle. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 10160. — M. Faraud, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote de la proposition de résolution (n° 9095) de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures indispensables destinées à venir en aide aux adhérents des sociétés de construction en liquidation ou en faillite et à empêcher le retour d'escroqueries dont ont été victimes les candidats constructeurs. (N° 10260. — M. Halbout, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote des propositions de loi: 1° de M. Bernard Lafay (n° 2290) tendant à supprimer la majoration de 10 p. 100 des impositions à la charge des personnes condamnées à des peines d'indignité nationale; 2° de M. Isorni (n° 8471) tendant à modifier les articles 4 et 11 de la loi n° 53-681 du 6 août 1953 portant amnistie; 3° de M. Wolff (n° 8566) tendant à compléter les dispositions de l'article 16 de la loi n° 53-861 du 6 août 1953 portant amnistie; 4° de MM. Beauvais et Henri Torrès, sénateurs (n° 8139), tendant à modifier la loi du 6 août 1953 portant amnistie. (N° 10277. — M. Maurice Grimaud, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifié par le Conseil de la République, sanctionnant le non-usage du nom patronymique dans certains actes ou documents (2e inscription). (N°s 9632-9914-10325. — M. Defos du Rau, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote du projet de loi (n° 7663) modifiant l'article 78 de la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. (N° 10113. — M. Meck, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, modifié par le Conseil de la République, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère du logement et de la reconstruction pour l'exercice 1955. (N° 10444.)

7. — Discussion, en troisième lecture, du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, modifié par le Conseil de la République, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, modifié par le Conseil de la République dans sa deuxième lecture, relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1955. (N° 10483.)

8. — Eventuellement, discussion, en deuxième lecture, du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, modifié par le Conseil de la République, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des relations avec les Etats associés pour l'exercice 1955.

9. — Discussion du projet de loi (n° 10478) instituant un état d'urgence.

10. — Discussion du projet de loi (n° 10479) déclarant l'état d'urgence en Algérie.

11. — Discussion du projet de loi (n° 10221) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la France d'outre-mer (dépenses militaires) pour l'exercice 1955.

12. — Suite de la discussion des propositions de loi: 1° de M. Lucien Lambert et plusieurs de ses collègues (n° 2739) tendant à assurer la création et le fonctionnement de centres d'apprentissage agricole primaires; 2° de M. Charpentier et plusieurs de ses collègues (n° 5150 rectifié) relative au statut de l'apprentissage professionnel et ménager agricole; 3° de M. Saint-Cyr et plusieurs de ses collègues (n° 5666) tendant à la réorganisation de l'enseignement agricole du premier degré et à la vulgarisation du progrès technique dans l'agriculture; 4° de M. Rincent et plusieurs de ses collègues (n° 7638) tendant à organiser, d'une part, l'enseignement du premier degré postscolaire agricole et ménager agricole, d'autre part, la vulgarisation des connaissances agricoles; 5° de M. Deshors et plusieurs de ses collègues (n° 8009) tendant à l'organisation du statut de l'apprentissage professionnel et ménager agricole. (N°s 8610-10458. — M. Boscary-Monsservin, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mercredi 22 mars 1955.

N° 10196. — Rapport supplémentaire de M. Gabriel Paul au nom de la commission de l'agriculture, sur les propositions de résolution tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les apiculteurs dont les essaims ont été détruits à la suite des opérations de désinsectisation, décidées par les services agricoles.

N° 10348. — Proposition de loi de M. Jean-Michel Flandin tendant à abaisser l'âge de la retraite pour toutes les personnes ayant la qualité d'ancien déporté résistant (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 10349. — Proposition de loi de M. de Sesmaisons tendant à compléter l'article 28 de l'ordonnance du 17 octobre 1945, modifiée par la loi du 13 avril 1946 relative au statut du fermage (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 10351. — Proposition de loi de M. Devemy faisant bénéficier les combattants des théâtres d'opérations extérieurs de toutes les dispositions relatives aux combattants (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 10354. — Proposition de résolution de M. Quinson tendant à inviter le Gouvernement à simplifier les titres de mouvement des vins, cidres, rhums et spiritueux, et à ramener à un type unique la vignette des factures-congés (renvoyée à la commission des boissons).

N° 10355. — Proposition de loi de M. Quinson tendant à étendre la faculté d'emploi de la taxe d'apprentissage (renvoyée à la commission des finances).

N° 10358. — Rapport de M. Charpentier au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de loi relative à la remise en ordre de la production betteravière.

N° 10378. — Proposition de loi de M. Meck tendant à abroger les décrets du 20 janvier 1955 portant atteinte à l'autonomie des conseils d'administration des organismes de sécurité sociale (renvoyée à la commission du travail).

N° 10379. — Proposition de loi de M. Minjoz tendant à la modification des articles 29 et 32 du décret du 30 septembre 1953 relatif à la propriété commerciale (renvoyée à la commission de la justice).

N° 10388. — Proposition de résolution de M. Loustau tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures pour assurer le financement de l'allocation vieillesse agricole (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 10398. — Proposition de résolution de M. Aubame tendant à décider la revision des articles 60 à 82 du titre VIII de la Constitution du 27 octobre 1946 (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 10472. — Rapport de M. de Menthon, au nom de la commission des affaires étrangères, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord signé les 23 juillet et 1er août 1952 à Genève et Paris, entre le Gouvernement de la République et l'Organisation mondiale de la santé, en vue de déterminer les privilèges et immunités dont bénéficient l'organisation et les Etats membres sur les territoires administrés par la France dans la région « Afrique » de l'O. M. S.

N° 10473. — Rapport de M. de Menthon, au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'acte constitutif du comité intergouvernemental pour les migrations européennes, adopté le 19 octobre 1953.

N° 10474. — Proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, modifiée par le Conseil de la République, relative à la réorganisation municipale en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo, au Cameroun et à Madagascar (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 10477. — Avis de M. Doutrellot, au nom de la commission de l'éducation nationale, sur la proposition de loi tendant à permettre aux étudiants en médecine externes des hôpitaux et préparant l'internat des hôpitaux d'une ville de faculté de bénéficier d'un sursis d'études jusqu'à l'âge de trente ans.

N° 10478. — Projet de loi instituant un état d'urgence (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 10479. — Projet de loi déclarant l'état d'urgence en Algérie (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 10483 (1). — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, modifié par le Conseil de la République, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, modifié par le Conseil de la République dans sa deuxième lecture, relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1955 (renvoyé à la commission des finances).

N° 10484. — Proposition de résolution de M. Joseph Denais tendant à inviter le Gouvernement à reporter au 15 avril le délai fixé au 31 mars pour les déclarations des bénéfices imposables (renvoyée à la commission des finances).

(1) Tirage restreint.

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE SOCIALISTE

Substituer à la signature:

« *Le président du groupe,* « CHARLES LUSSY »,

la signature:

« *Le président du groupe,* « ÉDOUARD DEPREUX ».

Nominations de membres de commissions.

Dans sa première séance du mardi 22 mars 1955, l'Assemblée nationale a nommé:

1° M. Prache membre de la commission de la défense nationale, en remplacement de M. Triboulet;

2° M. Lanet (Joseph-Pierre) (Seine) membre la commission de la presse, en remplacement de M. Condat-Mahaman.

Démission d'un membre d'une commission.

M. Jarrosson a donné sa démission de membre de la commission de la production industrielle et de l'énergie.

Commission de la presse.

Séance du mardi 22 mars 1955.

Présents. — MM. Desson, Léotard (de), Naroun Amar, Puy, Secrétain.

Excusés. — MM. de Gaulle, Jean Meunier, Raffarin.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions.

Séance du mardi 22 mars 1955.

Présents. — MM. Barrachin, Bénard (François), Delachenal, Demusois, Mme Lefebvre (Francine (Seine), MM. Le Sénéchal, Mazuez, (Pierre-Fernand), Minjoz, Prélot.

Excusé. — M. Soustelle.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le jeudi 24 mars 1955, à dix heures (local de la commission n° 263):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 10083) portant ratification du décret du 2 février 1955 portant modification du tarif des droits de douane d'importation, ainsi que suspension ou réduction des droits de douane d'importation applicables à certains produits;

Le projet de loi (n° 10447) relatif à l'adhésion à la convention internationale tendant à faciliter l'importation des échantillons commerciaux et du matériel publicitaire.

II. — Projet de loi (n° 9037) portant ratification du décret du 30 juillet 1954 qui porte modification de tarifs des droits de douane d'importation.

III. — Rapport de M. Vals sur les projets de loi (n°s 9037, 9810, 9881, 9891 et 10259) relatifs à certains tarifs douaniers.

La commission de l'agriculture se réunira le jeudi 24 mars 1955, à neuf heures trente (local de la commission n° 232):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 10318) de M. Waldeck Rochet (allocation de la mère au foyer);

La proposition de loi (n° 10257) de M. Boscary-Monsservin (réserves communales de chasse);

La proposition de loi (n° 10338) de M. Verneuil (hypodermose des bovidés).

II. — Nomination de rapporteur pour avis pour:

La proposition de loi (n° 10386) de M. Lalle (revision cadastrale);

La proposition de loi (n° 10155) de M. Secrétain (exonération de la taxe à la production des coopératives agricoles);

La proposition de résolution (n° 10258) de M. Boscary-Monsservin (adductions d'eau rurales).

III. — Suite du rapport de M. Pelleray sur sa proposition de loi (n° 5444) (cumul des fermages).

IV. — Rapport de M. Fourvel sur sa proposition de loi (n° 8572) (cumul des fermages).

V. — Rapport de M. Lambert sur les propositions de loi (n°s 310 et 5165) de M. Renard (salaire minimum garanti en agriculture).

VI. — Rapport de M. Gabriel Paul sur la proposition de résolution (n° 6854) de M. Renard (salaire minimum garanti en agriculture).

VII. — Rapport de M. Lambert sur la proposition de résolution (n° 9334) de M. Renard (application du décret du 9 octobre 1954 en agriculture).

VIII. — Rapport de M. Loustau sur sa proposition de loi (n° 5589) (salaire minimum en agriculture).

IX. — Avis de M. Loustau sur le projet de loi (n° 8555) (2e plan de modernisation).

X. — Rapport de M. Bricout sur les propositions de loi (n°s 6555 et 7903) de M. Lefranc (pêche à la ligne).

XI. — Rapport supplémentaire de M. Bricout sur la proposition de loi (n° 3792) de M. de Pontbriand, sénateur (assurance chasse).

XII. — Rapport de M. Guitton sur les propositions de loi (n°s 9435, 10140 et 10253) de M. Marcellin, de M. Laborbe et de M. Lalle (prêts aux jeunes agriculteurs et artisans ruraux).

XIII. — Rapport de M. Charpentier sur sa proposition de loi (n° 7657) (terrains militaires).

La commission de l'éducation nationale se réunira le jeudi 24 mars 1955, à onze heures (local de la commission n° 262):

Rapport supplémentaire de M. Deixonne sur la Caisse nationale des lettres.

La commission des finances se réunira le mercredi 23 mars 1955, à dix heures trente (local de la commission des finances):

I. — Examen en deuxième lecture du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la reconstruction et du logement pour l'exercice 1955. — M. Pierre Courant, rapporteur.

II. — Eventuellement, examen en troisième lecture du projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1955. — M. P. Ferri, rapporteur.

III. — Eventuellement, examen en deuxième lecture du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des relations avec les Etats associés pour l'exercice 1955. — M. Max Brusset, rapporteur.

La commission de la presse se réunira le vendredi 25 mars 1955, à dix heures (local de la commission n° 230):

I. — Rapport de M. Guy Desson sur sa proposition de loi (n° 9858) relative à la presse filmée.

II. — Avis de M. Guy Desson sur le projet de loi (n° 9862) concernant la protection de la santé publique.

III. — Questions diverses.

La commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions se réunira le jeudi 24 mars 1955, à dix heures (local de la commission n° 249):

I. — Examen de pétitions.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 10278) de M. Ramarony tendant à modifier la loi n° 48-1471 du 23 septembre 1948 relative à l'élection des conseillers de la République;

La proposition de résolution (n° 10323) de M. Jacques Bardoux tendant à modifier l'article 14 du règlement;

La proposition de résolution (n° 10310) de M. Jacques Bardoux tendant à compléter les articles 29 et 33 du règlement;

La proposition de résolution (n° 10295) de M. Ramarony tendant à décider la revision des articles 60 à 82 (titre VIII) de la Constitution;

La proposition de loi (n° 10443) de M. Monin, relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale par le scrutin uninominal majoritaire dans le cadre de l'arrondissement.

III. — Audition de M. le ministre de l'intérieur au sujet des faits rapportés dans la proposition de résolution (n° 9945) de M. Girard tendant à la nomination par l'Assemblée nationale d'une commission parlementaire d'enquête chargée: 1° d'assister au déroulement des élections qui doivent avoir lieu dans la commune du Moule (Guadeloupe) pour pourvoir les deux postes de conseillers généraux vacants; 2° d'examiner les manipulations frauduleuses subies par la liste électorale de ladite commune postérieurement au 27 avril 1953 et d'en déterminer les auteurs et complices. Eventuellement, vote sur les conclusions du rapport de M. Patinaud sur la proposition de résolution (n° 9945) de M. Girard.

IV. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le vendredi 25 mars 1955, à neuf heures trente (local de la commission n° 261):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 9456) de M. Joseph Denais (indemnisation à certains agents d'assurances à la suite du transfert du portefeuille accidents du travail);

La proposition de loi (n° 9696) de M. de Léotard (cumul d'emplois);

La proposition de loi (n° 10107) de M. Klock (ayants droit aux prestations en nature de l'assurance maladie);

La proposition de loi (n° 10242) de M. Guislain (compensation entre les caisses d'allocations familiales);

La proposition de loi (n° 10252) de M. Siefridt (assurance volontaire);

La proposition de loi (n° 10285) de M. Besset (autonomie des conseils d'administration des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales);

La proposition de loi (n° 10287) de Mme Prin (chômage économique);

La proposition de loi (n° 10308) de M. Jean-Michel Flandin (voyageurs, représentants et placiers);

La proposition de loi (n° 10378) de M. Henri Meck (autonomie des conseils d'administration des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales);

Le projet de loi (n° 10397) (accord sur les conditions de travail des bateliers rhénans).

II. — Rapport de M. Gazier sur les propositions de loi (n°s 3086, 6737, 8391, 9843 et 8765) de M. Henri Meck, de M. Bardoux, de M. Caillet, de M. Gazier et de Mme Devaud, sénateur (conflits collectifs de travail).

III. — Suite du rapport de Mme Lefebvre sur les propositions de loi (n°s 5721, 7939, 8179 et 9833) de M. Viatte, de M. de Léotard, de M. Alphonse Denis et de M. Jean-Michel Flandin (voyageurs, représentants et placiers).

IV. — Suite du rapport de M. Bouxom sur la proposition de loi (n° 10088) de M. Bardon (congé éducation).

V. — Suite du rapport de M. Bouxom sur les propositions de loi et de résolution (n°s 9515 et 9896) de M. André Denis et de M. Gau (congés culturels).

VI. — Suite du rapport de Mme Galicier sur les propositions de loi et de résolution (n°s 6561 et 9791) de Mme Prin et de M. Evrard (prestations familiales aux jeunes sans emploi).

VII. — Suite du rapport de M. Renard sur les propositions de loi (n°s 961, 4021, 5695 et 9312) de M. Renard, de M. Gazier et de M. Boisdé (travail à domicile).

VIII. — Rapport de M. Patinaud sur la proposition de loi (n° 2760) de M. Krieger (bonifications d'ancienneté pour résistance aux personnels des entreprises nationalisées).

IX. — Suite du rapport de M. Patinaud sur la proposition de loi (n° 7342 rectifié) de M. Besset (surcompensation des prestations familiales).

X. — Questions diverses.

Réunions de commissions du mercredi 23 mars 1955.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 6e bureau.

Commission des boissons, à neuf heures trente. — Local n° 232.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à dix heures trente. — Local n° 249.

Commission des finances, à dix heures trente. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à dix heures. — Local n° 207.

Commission de la justice et de législation, à neuf heures trente. — Local n° 250.

Commission de la production industrielle et de l'énergie, à dix heures trente. — Local n° 261.

Commission des territoires d'outre-mer, à dix heures. — Local n° 251.

Groupe de travail chargé d'étudier les textes relatifs à l'organisation de la défense nationale, à quinze heures. — Local n° 213.

Sous-commission chargée d'étudier la situation de la Société Bréguet, à seize heures. — Local de la commission des finances.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mercredi 23 mars 1955.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion:

1° Du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier: 1° le protocole sur la cessation du régime d'occupation dans la république fédérale d'Allemagne signé à Paris le 23 octobre 1954 et ses cinq annexes, protocole mettant en vigueur, compte tenu de certains amendements, la convention sur les relations entre les trois puissances et la république fédérale, les conventions rattachées et les lettres annexes signées à Bonn le 26 mai 1952; 2° la convention relative à la présence des troupes étrangères sur le territoire de la république fédérale d'Allemagne signée à Paris le 23 octobre 1954;

2° Du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier le protocole d'accession de la république fédérale d'Allemagne au traité de l'Atlantique-Nord, signé à Paris le 23 octobre 1954;

3° Du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier le protocole modifiant et complétant le traité de Bruxelles, signé à Paris le 23 octobre 1954, et les protocoles rattachés, relatifs aux forces des puissances de l'Union de l'Europe occidentale, au contrôle des armements et à l'agence de contrôle des armements;

4° Du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord sur la Sarre conclu le 23 octobre 1954 entre la République française et la république fédérale d'Allemagne,

(n°s 757, 758, 768, 777, année 1954; 140 et 141, année 1955. — MM. Michel Debré et Pinton, rapporteurs de la commission des affaires étrangères; et n° 116, année 1955. — Avis de la commission de la défense nationale. — M. de Maupeou, rapporteur; et n°s 142 et 141, année 1955. — Avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — MM. Bardon-Damarzid et Philippe d'Argenlieu, rapporteurs; et n°s 143 et 145, année 1955. — Avis de la commission de la production industrielle. — MM. Armengaud et Coudé du Foresto, rapporteurs; et n° , année 1955. — Avis de la commission de la France d'outre-mer. — M. N..., rapporteur; et n° 167, année 1955. — Avis de la commission des finances. — M. Jean Maroger, rapporteur.)

Documents mis en distribution le mercredi 23 mars 1955.

N° 148. — Rapport de M. Poisson sur le projet de loi tendant à la réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants.

N° 153. — Projet de loi complétant les articles 116 du code d'instruction criminelle, 67 du code de justice militaire pour l'armée de terre et 76 du code de justice militaire pour l'armée de mer.

N° 155. — Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de la radiodiffusion-télévision française.

N° 160. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'assistance judiciaire en matière de délais d'expulsion.

N° 161. — Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au recouvrement par voie de taxe des frais dus aux mahakmas d'Algérie.

N° 166. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au financement des fonds d'assainissement des marchés de la viande et des produits laitiers.

N° 167. — Avis de M. Jean Maroger sur les projets de loi tendant à autoriser la ratification des accords de Paris (première partie).

Commission des finances.

1re *séance du mardi* 22 *mars* 1955.

Présents — MM. Assaillit, Chapalain, Jean Maroger, Georges Marrane, Pellenc, Rogier, Alex Roubert, Sclafer.

2e *séance du mardi* 22 *mars* 1955.

Présents — MM. Alric, Armengaud, Chapalain, Clavier, Jacques Debû-Bridel, Fléchet, Gaspard, Georges Laffargue, Albert Lamarque, Emilien Lieutaud, Litaise, Jean Maroger, Georges Marrane, Jacques Masteau, de Montalembert, Pellenc, Peschaud, Rogier, Alex Roubert, Sallet, Sclafer.

Assistait, en outre, à la séance. — M. Rochereau.

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du mardi 22 *mars* 1955.

Présents. — MM. Ajavon, Robert Aubé, Pierre Bertaux, Jules Castellani, Franceschi, Longuet, Motais de Narbonne, Razac, Riviérez, Romani.

Excusés. — MM. Coupigny, Durand-Réville, Josse, de Lachomette, Henri Lafleur, Mamadou M'Bodje, Marc Rucart.

Suppléants. — MM. Florisson, Susset.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.

Séance du mardi 22 *mars* 1955.

Présents — MM. Bozzi, Champeix, de Chevigny, André Cornu, Mme Crémieux, MM. Paul-Emile Descomps, Franck-Chante, Gaining, de Montalembert, Primet.

Excusés. — MM. Assaillit, Michel Debré, Louis Gros, Josse, Marcilhacy, Monichon, Riviérez.

Commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine.

Séance du mardi 22 mars 1955.

Présents. — MM. Clerc, Maroselli, Michelet, Motais de Narbonne, Marius Moutet.

Suppléant. — MM. Enjalbert, Léo Hamon, Le Guyon.

Excusés. — MM. Brizard, Michel Debré, Durand-Réville, de Maupéou, Méric, Pinton.

Convocation de commission.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mercredi 23 mars 1955, à quatorze heures (local n° 215):

Discussion du rapport pour avis de M. Romani, sur les accords de Paris.

Questions diverses.

Réunions de commissions du mercredi 23 mars 1955.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, à dix heures. — Local n° 274.

Commission de la France d'outre-mer, à quatorze heures. — Local n° 215.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à dix heures. — Local n° 202.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Convocation de commission.

La commission des affaires financières se réunira le jeudi 24 mars 1955, à onze heures (local n° 34), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Examen de la demande d'avis (n° 102, année 1955) sur le projet de loi concernant diverses dispositions d'ordre financier.

II. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 14 mars au 19 mars 1955:

I. — Notes et études documentaires.

N° 1988. — Chronologie internationale du 16 au 28 février 1955. 50 F.
Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 4.000 F; un an, 7.500 F.

II. — Chroniques étrangères.

N° 154. — *U. R. S. S.*: La dernière année du plan quinquennal. — Le problème de l'énergie nucléaire. — L'Union soviétique et l'Allemagne..... 50 F.

N° 271. — *Grande-Bretagne.* — La Grande-Bretagne et l'Asie. — La conférence du Commonwealth. — Le programme de défense..... 50 F

Abonnement à chacune des six « Chroniques étrangères »: six mois, 275 F; un an, 500 F.

III. — Articles et documents.

(Bulletin d'informations et de presse étrangère.)

N° 0181. — 1. *Problèmes d'actualité.* — Le message du président Eisenhower aux premiers ministres de l'Union européenne occidentale.
2. *Textes du jour.* — Message du président Eisenhower sur la défense européenne.
3. *Faits et opinions.* — Orient-Occident. — La défense du Moyen-Orient. — La sécurité de l'Etat d'Israël. — La conférence de Bangkok..... 48 F.

N° 0182. — 1. *Problèmes d'actualité.* — La situation politique en Hongrie.
2. *Textes du jour.* — Communiqué du ministère des affaires étrangères de l'U. R. S. S. sur la question du traité autrichien (12 mars 1955). — Communiqué du gouvernement autrichien (16 mars 1955).
3. *Faits et opinions.* — Le nationalisme indonésien: sa naissance et son développement..... 48 F

N° 0183. — 1. *Problèmes d'actualité.* — L'exclusion de M. Bevan du groupe parlementaire travailliste.
2. *Textes du jour.* — Communiqué de presse relatif au conseil des ministres du 16 mars 1955.
3. *Faits et opinions.* — Rivalités dans l'Antarctique. — L'importance économique de l'Antarctique ..... 48 F

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 2.750 F; un an, 5.000 F.

IV. — Problèmes économiques.

(Sélection de presse française et étrangère).

N° 376 du 15 mars 1955 publie, notamment: L'utilisation économique de l'énergie nucléaire. — La modernisation et l'équipement de l'agriculture française en 1955.
Le numéro..... 40 F.
Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

V. — Cahiers français d'information.

N° 271 du 1er mars 1955 publie, notamment: L'organisation de la consommation. — Le salon international de la machine agricole.
Le numéro..... 45 F.
Abonnement aux « Cahiers français d'information »: six mois, 500 F; un an, 900 F.

VI. — Documentation photographique.

Série 137: Le riz (douze planches héliogravure, une planche en couleurs) ..... 90 F.
Abonnement à la « Documentation photographique »: un an, 2.100 F.

VII. — Bulletin hebdomadaire de statistique.

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 359 du 19 mars 1955 publie, en variétés statistiques: L'industrie de la construction électrique.
Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.
Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F.

VIII. — Bibliographie sélective des publications officielles françaises.

N° 1 du 28 février 1955, comprenant: 1. Documents administratifs; 2. Bulletin des sommaires; 3. Index des documents administratifs 1954.
La « Bibliographie sélective » n'est pas vendue au numéro.
Abonnement à la « Bibliographie sélective »: un an, 1.000 F.

IX. — Divers.

Album: Régions de France: II. Massif armoricain. — Massif Central. — Sud-Ouest. — Pyrénées (120 planches héliogravure accompagnées de 10 notices de textes, commentaires et statistiques, sous couverture portefeuille illustrée)..... 800 F.

Album: Terres et villages de France (84 pages, ornées de 85 reproductions photographiques, cartes, textes). — Un volume broché, sous couverture cartonnée illustrée..... 580 F.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Le montant des commandes, majoré de 5 p. 100 pour frais d'expédition (avec minimum de 15 F), et celui des abonnements doivent être adressés au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Voiron (Isère).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe aura lieu le 12 mai 1955 à l'hôpital-hospice de Voiron (Isère).

Ce concours est ouvert aux candidats des deux sexes, de nationalité française, jouissant de leurs droits civils et politiques et titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur ,d'un diplôme de sortie des écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent.

Sont dispensés de la production des diplômes ou certificats visés ci-dessus les chefs de bureau et rédacteurs des établissements hospitaliers publics comptant au moins sept ans de fonctions.

Les candidats devront être âgés, à la date des épreuves, de vingt-cinq ans au moins et de trente ans au plus, cette limite d'âge étant toutefois reculée, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939, du temps passé dans un service national obligatoire ainsi que du temps passé dans un établissement hospitalier public et susceptible d'être pris en compte pour la retraite.

Les dossiers de candidature devront parvenir au plus tard le 20 avril 1955, à la direction de l'hôpital-hospice de Voiron, à Voiron (Isère), qui adressera aux personnes en faisant la demande toutes indications concernant la liste des pièces à fournir et le programme des épreuves.

Ministère des finances et des affaires économiques, ministère de l'industrie et du commerce, ministère de l'agriculture et ministère de la santé publique et de la population.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Tchécoslovaquie.

L'accord commercial franco-tchécoslovaque du 7 mai 1954, valable du 1er avril 1954 au 31 mars 1955, est prorogé jusqu'au 30 juin 1955.

Les conditions de présentation et d'examen des demandes de licences d'importation demeurent celles qui ont été prévues par l'avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Tchécoslovaquie (titres Ier et II), qui a été publié au *Journal officiel* du 18 mai 1954.

Les groupements et organismes assimilés visés au titre Ier de cet avis peuvent immédiatement déposer des demandes de licences pour les produits correspondants: allumettes de sûreté, papier journal, brai de houille, dont l'importation leur est réservée.

Pour les autres produits, qui sont visés au titre II de l'avis du 18 mai 1954, les demandes peuvent être déposées à partir du 4 avril 1955.

Les demandes déposées au titre d'avis antérieurs et qui seraient en instance à la date du présent avis sont considérées comme caduques.

Ministère des finances et des affaires économiques, ministère de l'agriculture et ministère de la santé publique et de la population.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Suisse.

L'arrangement commercial franco-suisse arrivant à expiration le 31 mars 1955, et qui a fait l'objet de l'avis aux importateurs du 22 octobre 1954, est prorogé jusqu'au 30 juin 1955.

Les dispositions du présent avis ne s'appliquent pas aux produits suisses pour lesquels toutes restrictions quantitatives ont été supprimées par les avis des 25 septembre et 2 décembre 1953, 18 et 25 avril, 26 septembre, 20 octobre, 6 novembre, 10 décembre et 31 décembre 1954, 11 janvier et 2 février 1955 et leurs rectificatifs, ou viendraient à être supprimées.

I. — Les demandes de licences d'importation présentées pour cette nouvelle période de trois mois et concernant les produits repris dans l'avis précité (exception faite des produits visés aux chapitres II et III ci-dessous), établies sur formules A. C., devront être transmises accompagnées des documents ou appuyées des échantillons prévus dans l'avis du 22 octobre 1954.

Pour chaque contingent, la délivrance des licences sera effectuée selon la procédure prévue dans l'avis du 22 octobre 1954.

L'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), recevra:

Jusqu'au 16 avril 1955, à douze heures, les demandes soumises à examen simultané;

A partir du 4 avril 1955, les demandes soumises à examen au fur et à mesure de leur présentation,

II. — Pour les cigares, cigarettes, tabac, etc. (poste 299, n° 236 du tarif douanier) et les allumettes (poste 234, n° 660 du tarif douanier), seul le service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes est qualifié pour déposer des licences d'importation.

III. — Outre les conditions particulières indiquées en regard de chacun d'eux et dans la limite des contingents fixés, les importations des produits suivants sont autorisées, dès la publication du présent avis, sous le régime du certificat d'importation, c'est-à-dire contre la seule remise au bureau de douane intéressé d'un certificat d'importation (modèle C. I.) établi en deux exemplaires.

Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement par application des dispositions du titre III, section I, paragraphe II, du chapitre Ier de l'avis n° 483 de l'office des changes, c'est-à-dire après l'importation des marchandises.

Des avis publiés ultérieurement feront connaître aux importateurs l'épuisement des contingents ouverts:

Poste n° 201 — N° 23 du tarif douanier. — Poissons d'eau douce. — Contingent ouvert: 45.000 F suisses. Les importations porteront uniquement sur des poissons des espèces corégones, féras, bondelles, lavarets, brochets et perches. Les importateurs seront tenus d'adresser chaque semaine au ministère de l'agriculture, direction générale des eaux et forêts (service des relations avec les pêcheurs), un relevé détaillé des importations effectuées par leurs soins.

Poste n° 358. — Pièces de rechange. — Les importations devront porter sur des pièces de rechange d'origine suisse nécessaires à l'entretien ou à la réparation des machines, appareils, instruments et véhicules suisses existant en France. Les certificats d'importation ne seront pas soumis au visa préalable de la direction des industries mécaniques et électriques du ministère de l'industrie et du commerce, mais devront être obligatoirement accompagnés:

1° D'une attestation de la société suisse des constructeurs de machines, à Zurich, certifiant que les marchandises faisant l'objet de l'importation peuvent être considérées comme pièces de rechange;

2° D'un engagement souscrit par l'importateur et libellé comme suit: « Je déclare, sous les peines de droit, que les marchandises importées sous le couvert du présent certificat d'importation sont des pièces de rechange destinées uniquement à l'entretien des matériels suisses existant en France. »

IV. — Les importateurs pourront également, jusqu'au 16 avril 1955, à douze heures, déposer des demandes de licences d'importation pour les produits originaires et en provenance de Suisse dont la libération à l'importation reste suspendue (produits dits « ex-libérés »).

Les demandes devront être transmises accompagnées des documents ou pièces visés par l'avis du 21 octobre 1954 et les textes subséquents concernant les produits « ex-libérés ».

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 22 mars 1955.	
349 95	États-Unis	1 $ U.S.A	350 . (1)	.... ..	.... ..	350 ..	.... ..
353 40	Canada	1 $ can.	.... ..	.... ..	.... ..	353 75	.... ..
164 20	Côte Fse Somalis	100 F Djib	164 0727	.... ..	.... ..	163 70	.... ..
8283 50	Allemagne occid.	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	8284 ..	8282 50
699 70	Belgique	100 F b	700 ..	694 75	705 75	699 50	699 50
5036 50	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 20	5037 ..	.... ..
976 70	Gde-Bretagne	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 45	976 45	976 75
4879 ..	Norvège	100 c. n	4930 ..	4863 50	4937 ..	4880 50	4880 ..
9193 50	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9195 50	9193 ..
6716 ..	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6717 ..	6715 50
7937 50	Suisse	100 f. s.	8003 98	7914 ..	8064 ..	7939 ..	7937 50
1356 25	Autriche	100 sch.	1356 15	1336 05	1376 25	1356 25	.... ..
1001 75	Égypte	1 liv. ég.	1005 01	997 ..	1013 ..	1001 75	.... ..
56 43	Italie	100 lire.	56 008	55 59	56 43	56 43	.... ..
2810 ..	Mexique	100 pes	2800 ..	2779 ..	2821	.... ..	.... ..
1208 75	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1208 25	.... ..
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs.	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 55	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70	117 60	117 55	.... ..

Zone C. F. A	100 F C. F. A	200
Zone C. F. P	100 F C. F. P	850
Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam	100 piastres	1000

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société Lyonnaise pour l'Exploitation de Véhicules Electriques (S. L. E. V. E.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 114.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 13, RUE DE GERLAND, LYON (RHÔNE)

Registre du commerce: Lyon 6813 B.

Obligations 4 1/4 0/0 1943 de 2.000 F.

Liste numérique des obligations sorties au tirage au sort du 8 mars 1955 comprenant 98 obligations échangées et 5 obligations non échangées formant, avec les obligations rachetées en Bourse, la totalité de l'annuité à amortir au 1er avril 1955.

Les 98 obligations échangées seront remboursables à 2.001 F.

Les 5 obligations non échangées seront remboursables à 2.001 F. A ce montant est ajoutée la somme de 170 F, représentant les coupons aux échéances des 1er octobre 1953 et 1er octobre 1954.

Obligations échangées.	Obligations non échangées.
9.788 à 9.882 — 9.888 à 9.899	45 à 47 — 6.930 — 7.013

SOCIETE L'EPARGNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 365.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 18, BOULEVARD BONREPOS, TOULOUSE

R. C.: Toulouse 54-B 193.

Obligations 4 0/0 1944 *de* 2.500 *F.*

Liste des séries sorties au tirage du 3 février 1955 et remboursables à partir du 1er mai 1955 à 2.494 F, coupon 22 attaché, et des séries contenant des obligations amorties aux tirages précédents et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
251 à 260	54	1.931 à 1.940	55	4.671 à 4.680	54
281 à 290	55	2.761 à 2.770	55	5.061 à 5.070	55
291 à 300	54	2.811 à 2.820	50	5.211 à 5.220	55
341 à 350	55	3.041 à 3.050	54	5.411 à 5.420	55
581 à 590	54	3.061 à 3.070	53	5.721 à 5.730	55
811 à 820	55	3.191 à 3.200	54	5.891 à 5.900	54
1.081 à 1.090	55	3.241 à 3.250	53	5.941 à 5.950	55
1.371 à 1.380	54	3.721 à 3.730	54	5.991 à 6.000	53
1.461 à 1.470	54	3.801 à 3.810	55	6.201 à 6.210	55
1.631 à 1.640	55	3.841 à 3.850	55	6.271 à 6.280	55
1.641 à 1.650	55	3.881 à 3.890	55	6.301 à 6.310	54
1.671 à 1.680	55	3.971 à 3.980	55	6.611 à 6.620	55
1.681 à 1.690	54	4.161 à 4.170	54	7.151 à 7.160	55
1.901 à 1.910	54	4.611 à 4.620	55		

Remboursement année 1950, coupon n° 14 attaché.
Remboursement année 1951, coupon n° 16 attaché.
Remboursement année 1953, coupon n° 19 attaché.
Remboursement année 1954, coupon n° 21 attaché.
Remboursement année 1955, coupon n° 22 attaché.

LA GRANDE MAISON DE BLANC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 868.000.000 DE FRANCS

6, BOULEVARD DES CAPUCINES, PARIS

R. C.: Seine 54-B 412.

Liste des 27 obligations 6 0/0 (ex-4 0/0 1945) sorties au tirage du 3 mars 1955, constituant le solde des 127 obligations du dixième amortissement, 100 ayant été rachetées et livrées à la date du tirage.

517	556	739	924	965	3.000	3.239	3.345	3.358	3.492
1.130	1.743	1.805	1.815	2.258	3.570	4.076	4.484	4.565	4.873
2.348	2.691	2.846	2.877	2.935	4.892	4.958			

Ces obligations seront remboursables à 5.000 F à partir du 15 avril prochain, ex-coupon n° 20, aux caisses des établissements suivants:

Banque transatlantique, 17, boulevard Haussmann, Paris;
Société marseillaise de crédit, 4, rue Auber, Paris.

Les précédents amortissements ont été effectués par rachats en Bourse.

Compagnie Générale d'Entreprises Electriques

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 610.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 48, RUE LA BOÉTIE, PARIS

R. C.: Seine n° 21518.

Amortissement du 15 avril 1955 des obligations 3 3/4 0/0 1945.

La Compagnie générale d'entreprises électriques informe MM. les porteurs d'obligations 3 3/4 0/0 émises en 1945 que, conformément aux conditions de l'émission, elle a procédé au rachat en Bourse des 130 obligations 3 3/4 0/0 dont l'amortissement est fixé au 15 avril 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par rachats en Bourse.

LABORATOIRES ROBERT et CARRIERE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 125 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 1 ET 1 *bis*, AVENUE DE VILLARS, A PARIS (7e)

Registre du commerce: Seine n° 176249.

Obligations de 5.000 *F à* 1/4 0/0 1946.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 162 obligations sorties au huitième tirage au sort du 15 mars 1955, formant la totalité des titres à amortir au 15 mai 1955. Ces obligations seront remboursables à 5.001 F;

2° Des séries sorties aux tirages précédents et parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
511 à 609	53	1.686 à 1.847	55	4.030 à 4.198	54

Compagnie des Forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.470.608.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 19, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, PARIS (9e)

R. C.: Seine 50987 B.

OBLIGATIONS DE 5.000 F 3 1/2 0/0 1945

Dixième tirage du 8 mars 1955.

1° **Mille cinq cent trente-quatre obligations rachetées et amorties;**

2° **Tirage au sort de deux cent soixante-quatre obligations remboursables à partir du 15 avril 1955 à 5.000 F (coupon du 15 octobre 1955 attaché).**

6.951 à 6.960 — 6.961 à 6.970 — 7.731 à 7.740 — 8.775 à 8.778 — 10.012 à 10.013 — 10.016 à 10.020 — 10.021 à 10.030 — 10.621 a 10.624 — 12.121 à 12.130 — 13.031 à 13.040 — 13.821 à 13.830 — 15.001 à 15.006 — 15.008 — 16.582 à 16.590 — 21.011 à 21.020 — 22.741 à 22.747 — 24.271 et 24.272 — 24.274 — 25.721 à 25.725 — 25.931 à 25.940 — 27.701 — 27.706 à 27.709 — 27.715 à 27.720 — 27.807 et 27.808 — 30.656 à 30.660 — 30.981 et 30.982 — 30.984 à 30.987 — 30.990 — 30.991 à 31.000 — 31.215 à 31.216 — 31.226 à 31.230 — 31.686 à 31.690 — 31.691 à 31.700 — 31.701 à 31.710 — 34.722 à 34.730 — 35.961 à 35.963 — 38.421 à 38.425 — 38.416 à 38.450 — 38.451 à 38.460 — 38.461 à 38.469 — 38.471 à 38.480 — 39.321 à 39.330.

Tous les numéros des titres sortis aux tirages précédents ont été présentés au remboursement.

Le remboursement de ces obligations aura lieu:

Aux caisses de la compagnie;
Au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris;
A la Société nancéienne, 4, place André-Maginot, Nancy;
Chez MM. Saint-Olive et Ce, à Lyon,

et dans les sièges, succursales et agences en France de ces établissements.

Moulinage et Retorderie de Chavanoz

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 325.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: CHAVANOZ (ISÈRE)

Registre du commerce: Vienne n° 603.

Obligations 4 0/0 1946 de 5.000 F.

Neuvième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse les 131 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er mai 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres sortis au tirage de 1947 ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1948 à 1954 ont été couverts par rachats en Bourse.

SOCIETE des MINES d'ANDERNY-CHEVILLON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 12, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, A PARIS

Registre du commerce: Seine n° 113758.

Obligations de 1.000 F 4 1/2 0/0 1931.

Amortissement du 15 mai 1955.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse le nombre d'obligations nécessaire à son amortissement du 15 mai 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations sorties aux tirages antérieurs restant à rembourser.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
3.081 à 3.090	44	9.611 à 9.620	42
8.431 à 8.440	45	11.881 à 11.890	49
8.871 à 8.880	47	15.431 à 15.440	47

Société Normande d'Energie et de Vapeur

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 11, RUE DE LA BAUME, A PARIS

R. C.: Seine n° 270678 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 69 obligations 5 0/0 1941. En conséquence, le tirage au sort effectué le 17 février 1955 n'a porté que sur 179 obligations pour l'amortissement au 20 mars 1955.

Liste des 179 obligations 5 0/0 1941 de 2.000 F sorties au tirage du 17 février 1955 et des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

(Les deux chiffres entre parenthèses placés à la suite du numéro indiquent l'année d'échéance du remboursement.)

27	(55)	1.045	(55)	2.092	(55)	3.136	(55)	4.316	(55)
33	(55)	1.064	(55)	2.122	(55)	3.157	(54)	4.319	(54)
35	(54)	1.066	(55)	2.161	(55)	3.183	(53)	4.335	(55)
54	(55)	1.070	(55)	2.171	(55)	3.227	(53)	4.347	(55)
80	(55)	1.096	(54)	2.211	(55)	3.237	(55)	4.406	(55)
93	(55)	1.158	(55)	2.241	(55)	3.242	(55)	4.413	(54)
102	(55)	1.159	(53)	2.270	(55)	3.249	(55)	4.5 2	(47)
193	(55)	1.160	(55)	2.280	(55)	3.250	(55)	4.503	(47)
195	(55)	1.186	(55)	2.284	(55)	3.253	(54)	4.523	(55)
213	(55)	1.227	(55)	2.312	(55)	3.260	(55)	4.570	(55)
229	(55)	1.248	(55)	2.318	(55)	3.280	(53)	4.573	(55)
249	(55)	1.252	(55)	2.337	(55)	3.280	(54)	4.657	(55)
289	(55)	1.274	(55)	2.357	(55)	3.335	(55)	4.663	(55)
291	(55)	1.335	(55)	2.394	(55)	3.358	(55)	4.707	(53)
300	(55)	1.339	(55)	2.407	(55)	3.475	(55)	4.757	(55)
331	(55)	1.381	(54)	2.437	(55)	3.480	(55)	4.794	(55)
349	(55)	1.423	(55)	2.452	(55)	3.483	(55)	4.796	(55)
358	(55)	1.474	(55)	2.480	(55)	3.486	(55)	4.801	(54)
366	(55)	1.533	(54)	2.502	(55)	3.502	(55)	4.808	(55)
373	(55)	1.537	(55)	2.506	(55)	3.549	(55)	4.975	(55)
397	(55)	1.575	(55)	2.509	(55)	3.602	(55)	4.976	(55)
498	(55)	1.605	(53)	2.537	(55)	3.629	(54)	4.990	(54)
506	(55)	1.630	(55)	2.541	(55)	3.678	(55)	5.020	(55)
576	(55)	1.662	(54)	2.556	(55)	3.680	(54)	5.026	(55)
606	(55)	1.665	(53)	2.562	(55)	3.693	(55)	5.030	(54)
609	(54)	1.668	(55)	2.578	(55)	3.713	(55)	5.033	(55)
639	(55)	1.689	(55)	2.611	(55)	3.745	(55)	5.084	(55)
665	(54)	1.691	(54)	2.667	(55)	3.746	(55)	5.095	(55)
700	(54)	1.701	(54)	2.679	(55)	3.850	(55)	5.172	(54)
756	(55)	1.710	(54)	2.708	(55)	3.867	(54)	5.177	(54)
765	(54)	1.713	(54)	2.723	(55)	3.873	(54)	5.311	(55)
769	(55)	1.721	(55)	2.750	(55)	3.933	(55)	5.316	(55)
792	(55)	1.736	(55)	2.769	(55)	4.015	(55)	5.352	(55)
797	(53)	1.751	(54)	2.784	(55)	4.018	(55)	5.389	(53)
814	(54)	1.801	(55)	2.789	(55)	4.023	(55)	5.414	(55)
859	(54)	1.818	(55)	2.801	(55)	4.082	(55)	5.448	(55)
882	(55)	1.820	(55)	2.803	(55)	4.115	(54)	5.459	(54)
894	(55)	1.829	(55)	2.881	(55)	4.129	(54)	5.483	(55)
895	(54)	1.899	(55)	2.955	(55)	4.179	(55)	5.516	(55)
915	(55)	1.941	(55)	2.957	(55)	4.216	(55)	5.570	(55)
926	(54)	1.951	(55)	2.967	(55)	4.264	(55)	5.602	(55)
935	(55)	1.988	(55)	2.990	(55)	4.267	(54)	5.714	(54)
953	(55)	2.006	(55)	3.018	(55)	4.273	(54)	5.768	(53)
959	(54)	2.021	(55)	3.085	(53)	4.276	(54)	5.769	(55)
1.004	(54)	2.031	(55)	3.093	(55)	4.284	(55)	5.804	(55)
1.026	(55)	2.033	(55)	3.113	(55)	4.291	(55)	5.815	(54)
1.033	(55)	2.038	(55)	3.128	(54)	4.302	(55)	5.823	(55)

Les obligations amorties en 1955 seront remboursables à partir du 20 mars 1955, coupon au 20 septembre 1955 attaché, à raison de 2.000 F pour toutes les obligations nominatives et au porteur, aux caisses des établissements suivants:

Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, à Paris;

Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris,

ainsi que dans leurs succursales et agences de Paris, de province et de l'étranger.

Société Nouvelle des Etablissements E. Huot

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 108.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 2, RUE DE LA MARSOUPE, A SAINT-MIHIEL (MEUSE)

Registre du commerce: Saint-Mihiel n° 2741.

Obligations de 2.000 F 4 1/4 0/0 1946.

Neuvième tirage d'amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ces obligations, la Société nouvelle des établissements E. Huot a procédé au rachat de 48 obligations 4 1/4 0/0 dont l'amortissement est fixé au 1er juin 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1955.

Les 7 obligations dont les numéros suivent, amorties aux tirages précédents, n'ont pas été présentées au remboursement;

1.144 à 1.150.

Société anonyme des Etablissements Arsène SAUPIQUET

AU CAPITAL DE 130.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 16, BOULEVARD DE STALINGRAD, NANTES

R. C.: Nantes n° 100 B.

Registre des producteurs: Loire-Inférieure n° 176.

Obligations 4 0/0 1942.

La Société anonyme des établissements A. Saupiquet, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé au rachat en Bourse de 97 obligations 4 0/0 1942.

Il n'y a donc pas lieu d'effectuer de tirage au sort pour l'amortissement du 15 avril 1955.

Obligation 4 0/0 1942 sortie à un tirage précédent et non présentée au remboursement.

Tirage 1944.

50.

Compagnie des Transmissions Mécaniques (Seine-Doubs-Isère)

(S. E. D. I. S.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 151.200.000 F

SIÈGE SOCIAL: 19, AVENUE DU GÉNÉRAL-MANGIN, A PARIS (16e)

R. C.: Seine n° 328302 B.

Obligations 6 1/2 0/0 1951 *de* 10.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

Des obligations amorties au tirage du 1er mars 1955 et remboursables à partir du 1er avril 1955 à 10.000 F;

Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
459 à 254	54	2.053 à 2.140	53	2.245 à 2.336	55

NOTA. — Pour parfaire l'amortissement au 1er avril 1955, la société a procédé au rachat en Bourse de 86 obligations.

HOUILLÈRES du NORD et du PAS-de-CALAIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 15 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 117, RUE NATIONALE, A MARCQ-EN-BARŒUL (NORD)

Registre du commerce: Tourcoing 17932 B.

Suivant faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 60 obligations 5 0/0 1931 sur les 180 à amortir le 15 avril 1955.

LISTE NUMERIQUE

Des 120 obligations sorties au tirage du 2 mars 1955 et remboursables par 1.000 F à partir du 15 avril 1955, coupons 15 octobre 1955 et suivants attachés, aux caisses du Crédit du Nord;

Des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

NOTA. — Les nombres portés entre parenthèses en regard des numéros des titres indiquent l'année de remboursement.

69		(55)	1.100 à 1.102	(54)	2.293 et 2.294	(55)		
83 à	84	(54)	1.326 à 1.333	(55)	2.431 et 2.433	(54)		
95 à	97	(54)	1.340	(55)	2.611 à 2.630	(55)		
110 à	116	(55)	1.369	(55)	2.664 à 2.669	(54)		
122 et	123	(55)	1.450 à 1.453	(54)	2.720 et 2.721	(54)		
240 et	241	(54)	1.456 à 1.459	(54)	2.761 à 2.764	(53)		
247 à	249	(54)	1.545 à 1.549	(53)	2.890 à 2.899	(54)		
271		(55)	1.557	(53)	3.131 à 3.137	(55)		
375		(55)	1.565	(53)	3.139	(53)		
386 à	389	(55)	1.568 à 1.570	(53)	3.177	(53)		
390 à	399	(54)	1.578	(53)	3.178 à 3.180	(55)		
400 à	403	(55)	1.722	(55)	3.465 à 3.469	(55)		
427		(47)	1.726 à 1.729	(55)	3.481 à 3.484	(55)		
480 à	489	(54)	1.736 à 1.739	(54)	3.495	(55)		
561 à	570	(55)	1.740 à 1.744	(55)	3.530 à 3.541	(54)		
872		(55)	2.021 à 2.029	(55)	3.608 à 3.610	(53)		
874 et	875	(55)	2.033	(55)	3.740	(52)		
896 à	902	(55)	2.185 à 2.189	(54)	3.902 à 3.911	(55)		
898		(53)	2.264 à 2.267	(55)				
960 à	969	(54)	2.276	(55)				

Société Minière et Métallurgique du Périgord

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 MILLIARD 375 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 91, RUE JOUFFROY, A PARIS (17e)

R. C.: Seine n° 299563 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse le nombre d'obligations 4 0/0 1943 correspondant au douzième amortissement prévu pour le 15 avril 1955.

En conséquence, il n'y a pas lieu de procéder à un tirage au sort.

A ce jour, aucun amortissement par tirage au sort n'a été effectué sur cet emprunt.

BILANS

BANQUE DE L'ALGERIE ET DE LA TUNISIE

Situation au 31 décembre 1954.

ACTIF

Comptes financiers:			
Numéraire en caisse:			
Or, lingots et monnaies	2.247.299.465		
Divers	1.503.752.572		
		3.751.152.037	
Disponibilités en France		2.192.061.316	
Disponibilités à l'étranger		141.784.691	
Correspondants bancaires en France		8.780.520.163	
Correspondants d'Algérie et de Tunisie		1.177.498.214	
Portefeuille		156.094.961.133	
Titres de placement		2.371.861.758	
Titres appartenant à la caisse des retraites		1.577.361.880	
			176.087.201.132
Comptes de tiers:			
Comptes courants garantis par nantissement de titres		2.554.075.790	
Avances à 30 jours sur bons du Trésor et effets publics		5.594.050.000	
			8.148.125.790
Valeurs immobilisées:			
Immobilisations (moins amortissements)		2.518.897.712	
Avances à l'Etat		»	
Avances à l'Algérie		1.200.000.000	
Avances à la Tunisie		500.000.000	
Avances à la B. I. A. N.		5.000.000	
Titres de participation		6.116.735	
			4.230.014.447
Comptes de liaison et divers			22.412.143.223
Total de l'actif			210.877.484.592

PASSIF

Capitaux permanents:			
Capital		25.000.000	
Réserves statutaires		408.470.123	
Réserves facultatives		3.413.437.830	
Réserve spéciale de réévaluation		1.500.000.000	
Caisse des retraites des fonctionnaires et agents de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie		1.651.054.783	
			6.997.962.736
Engagements à vue:			
Comptes financiers:			
Billets au porteur en circulation algériens		95.015.140.000	
Billets au porteur en circulation tunisiens		26.518.558.000	
Comptes de tiers:			
Trésor public	33.005.100.964		
Trésor algérien	50.693.041		
Trésor tunisien	3.919.915.769		
Comptes courants sur place	9.970.108.869		
Autres engagements à vue	7.605.382.720		
Clients et correspondants divers S. B. E.	99.631.438		
		51.680.232.801	
			176.213.930.801
Comptes de liaison et divers			27.665.591.055
Total du passif			210.877.484.592

Certifié conforme aux écritures:

Le gouverneur général de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie,

J. WAITEAU.

AVIS DIVERS

Compania Minera Unificada del Cerro de Potosi

MM. les actionnaires sont avisés que l'assemblée générale ordinaire aura lieu dans les bureaux de la compagnie, à Buenos Ayres, le 20 avril 1955, à dix-sept heures trente.

1° Approbation des comptes de l'exercice 1954;
2° Questions diverses.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis de tirage de l'emprunt de l'Afrique équatoriale française 6 0/0 1922-1924 à effectuer le 20 avril 1955, à neuf heures quinze, au ministère de la France d'outre-mer.

CONCESSIONS DIVERSES

Préfectures de l'Aisne, de l'Oise, de la Seine-Maritime, de Seine-et-Marne et de la Somme.

AVIS D'ENQUÊTE

En exécution de l'article 5 du décret du 22 avril 1949 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux, modifié par le décret du 29 novembre 1954, une enquête sera ouverte pendant un mois, du 1er mai au 31 mai 1955 inclus, sur la demande présentée par la société anonyme Shell française, 42, rue Washington, à Paris (8e), tendant à obtenir un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux s'étendant sur une superficie de 7.952 km² 96 environ délimitée par un périmètre ayant pour sommets les points suivants:

	Coordonnées géographiques. (En grades.)
1° Osmoy-Saint-Valery (Seine-Maritime). — Intersection du prolongement de la ligne partant de Smermesnil (château cheminée Nord) et joignant Freauville (clocher) avec la ligne partant de Dieppe (phare Ouest) et joignant Neufchâtel-en-Bray (clocher)	55. 3336,37 + 1. 1273,18
2° Sinermesnil (Seine-Maritime). — Château cheminée Nord)	55. 3794,40 + 0. 9473,10
3° Esserteaux (Somme). — Clocher	55. 2668,80 + 0. 1058,07
4° Ribécourt (Oise). — Clocher	55. 0113,12 — 0. 6519,76
5° Le Charmel (Aisne). — Intersection du prolongement de la ligne partant de Ribécourt (clocher) et joignant Beuvardes (clocheton de la mairie) avec la ligne partant de Château-Thierry (tour: point géodésique de l'ancienne triangulation) et joignant Rethel (clocher)	54. 5675,14 — 1. 3271,11
6° Château-Thierry (Aisne). — Tour (point géodésique de l'ancienne triangulation)	54. 4950,96 — 1. 1787,33
7° Guignes (Seine-et-Marne). — Intersection du prolongement de la ligne partant d'Ozoir-la-Ferrière (clocher) et joignant Ozouer-le-Voulgis (clocher) avec la ligne partant de Melun (terme Sud de la base) et joignant Château-Thierry (tour, point géodésique de l'ancienne triangulation)	54. 0451,77 — 0. 5079,22
8° Ozoir-la-Ferrière (Seine-et-Marne). — Clocher	54. 1806,95 — 0. 3691,22
9° Claye-Souilly (Seine-et-Marne). — Clocher	54. 3834,28 — 0. 3939,39
10° Tremblay-lès-Gonesse (Seine-et-Oise). — Clocher	54. 4218,33 — 0. 2458,40
11° Bonneuil-en France (Seine-et-Oise). — Clocher	54. 4163,65 — 0. 1054,25
12° La Houssoye (Oise). — Clocher	54. 8390,02 + 0. 4373,73
13° Goincourt (Oise). — Clocher	54. 9171,46 + 0. 3317,23
14° Songeons (Oise). — Clocher	55. 0531,55 + 0. 5366,08
15° Beaussault (Seine-Maritime). — Clocher	55. 2064,90 + 0. 8564,27
16° Neufchâtel-en-Braye (Seine-Maritime). — Clocher	55. 2574,24 + 0. 9938,05

En conséquence, la demande de la société Shell française et les pièces et plan annexes seront déposés du 1er mai au 31 mai 1955 inclus:

A la préfecture de l'Aisne (4e division, 2e bureau), à Laon, où le public pourra en prendre connaissance tous les jours ouvrables (sauf le samedi après-midi) de dix heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures;

A la préfecture de l'Oise (4e division, 1er bureau), à Beauvais, où le public pourra en prendre connaissance tous les jours ouvrables (sauf le lundi matin) de dix heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures;

A la préfecture de la Seine-Maritime (division reconstruction, travaux publics, 2e bureau), à Rouen, où le public pourra en prendre connaissance tous les jours ouvrables (sauf le samedi après-midi), de dix heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures;

A la préfecture de Seine-et-Marne (1e division, 3e bureau), à Melun, où le public pourra en prendre connaissance tous les jours ouvrables (sauf le samedi après-midi) de neuf heures à douze heures et de quatorze heures trente à dix-sept heures;

A la préfecture de la Somme (4e division, 1er bureau), à Amiens, où le public pourra en prendre connaissance tous les jours ouvrables (sauf le samedi après-midi) de dix heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures.

Les observations seront, pendant ce délai, soit consignées aux registres d'enquête ouverts aux mêmes lieux, soit présentées par lettre recommandée adressée au préfet du département intéressé.

Les demandes en concurrence devront être formées aux préfectures intéressées dans le délai d'un mois à partir de la clôture de l'enquête, soit du 1er au 30 juin 1955.

Laon, le 10 mars 1955.

Pour le préfet:
Le secrétaire général,
J.-F. COTUEZ.

Beauvais, le 11 mars 1955.

Pour le préfet:
Le secrétaire général,
JEAN DELIAU.

Rouen, le 10 mars 1955.

Le préfet,
ROBERT HIRSCH.

Melun, le 8 mars 1955.

Pour le préfet:
Le secrétaire général,
C. MULLINS.

Amiens, le 11 mars 1955.

Le préfet,
HENRI MOREL.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture de la Seine-Maritime.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

PONTS ET CHAUSSÉES — SERVICE VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

VILLE DU HAVRE

OPÉRATION « K »

Collecteur de cote (2e lot).

Adjudication restreinte sur offres de prix

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé, en séance publique, par le préfet de la Seine-Maritime, assisté des autres membres du bureau d'adjudication, et en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de la Seine-Maritime, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, sur soumission cachetée, des travaux de construction du collecteur de cote 2e lot, opération « K », dans la ville du Havre.

Montant du cautionnement provisoire: néant.
Montant du cautionnement définitif: 3 0/0 du montant de la soumission.

L'adjudication sera basée sur un détail estimatif préparé par l'administration quant aux quantités, et complété par les soumissionnaires quant aux prix unitaires.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Demandes d'admission.*

Les demandes d'admission, accompagnées des pièces mentionnées dans l'annexe à l'article 3 *bis* des clauses et conditions générales, ainsi que la déclaration prescrite par le décret n° 54-596 du 11 juin 1954 relatif à la simplification des formalités imposées aux entrepreneurs soumissionnant aux marchés de l'Etat, et reproduite ci-après, seront adressées à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de la Seine-Maritime (service C. 40), 25, boulevard des Belges, à Rouen, et elles devront lui parvenir avant le mardi 29 mars 1955, à seize heures, terme de rigueur.

Les demandes qui parviendront à l'ingénieur en chef postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

II. — *Instruction des demandes.*

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par le bureau d'adjudication. Aucun concurrent ne pourra être écarté sans avoir été appelé à présenter ses observations devant ce bureau.

Les personnes admises à prendre part à l'adjudication seront avisées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de la date de l'adjudication.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, sauf les jours fériés et le samedi après-midi, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures, dans les bureaux:

1° De la préfecture de la Seine-Maritime (2e division, 1er bureau), 29, rue de Fontenelle, à Rouen;

2° De M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées (service C. 10), 25, boulevard des Belges, à Rouen;

3° De M. Huet, ingénieur d'arrondissement au Havre, 1, cours de la République, au Havre, de neuf heures à douze heures et de treize heures à dix-sept heures.

Un programme sommaire résumant l'objet de l'entreprise et la description des travaux, accompagné d'un plan, sera envoyé aux entrepreneurs et aux personnes intéressées qui en feront la demande à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Fait à Rouen, le 15 mars 1955.

Le préfet,
ROBERT HIRSCH.

Ministère de la reconstruction et du logement.

SERVICE VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

VILLE DU HAVRE

OPÉRATION « K »

Collecteur de cote (2e lot).

Déclaration souscrite en application du décret n° 54-596 du 11 juin 1954 portant simplification des formalités imposées aux entreprises soumissionnant aux marchés de l'Etat et de l'arrêté du 11 juin 1954:

L'entreprise ou la société (1) soussignée, sous peine des sanctions prévues à l'article 2 du décret n° 54-596 du 11 juin 1954, à savoir:

1° L'exclusion temporaire ou définitive des marchés du ministère de la reconstruction et du logement;

2° Sans mise en demeure préalable: soit l'établissement d'une régie ou la passation d'une nouvelle adjudication à la folle enchère, soit la résiliation pure et simple du marché, suivie ou non de la passation, à mes risques et périls, d'un autre marché,

Déclare ce qui suit:

I. — *Etablissement de l'entreprise ou société* (1).

L'entreprise ou la société soussignée (1) a son siège social à ..... et est inscrite au registre du commerce (ou des métiers) de ..... sous le numéro: T.

II. — *Faillite, liquidation judiciaire.*

L'entreprise ou la société soussignée (1) certifie ne pas être en état de faillite ou de liquidation judiciaire à la date de la présente déclaration, soit le .....

III. — *Assainissement des professions commerciales et industrielles. — Ententes.*

L'entreprise ou la société soussignée (1) certifie qu'aucune des personnes désignées nommément ci-après et occupant la ou les (1) fonctions suivantes:

.....

exploitant individuel ou en nom collectif, associé en participation: président, directeur général, gérant, administrateur, directeur général ou directeur, fondé de pouvoir ayant même pour certaines opérations seulement la signature sociale:

1° Ne tombe sous le coup des condamnations, déchéances et sanctions prévues par la loi n° 47-1635 du 30 août 1947 relative à l'assainissement des professions commerciales et industrielles;

2° Ne se voit appliquer la déchéance prévue par le dernier alinéa de l'article 37 de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945, relatif aux prix, modifié par l'article 2 du décret n° 53-704 du 9 août 1953 relatif au maintien ou au rétablissement de la libre concurrence industrielle et commerciale.

Certifié exact et véritable.

L'un des dirigeants de l'entreprise ou de la société (1).

(1) Rayer la mention inutile

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mlle Duloup Boussion (Christiane-Marie-Antoinette), dite du Loup Boussion, demeurant à Paris, 29, rue de Bourgogne, de nationalité française, née le 26 septembre 1902, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de reprendre officiellement la particule que comportait son nom avant la Révolution, et de s'appeler à l'avenir Christiane-Marie-Antoinette du Loup Boussion.

Mlle Duloup Boussion (Geneviève-Alexandrine-Thérèse), dite du Loup Boussion, demeurant à Paris, 29, rue de Bourgogne, de nationalité française, née le 26 septembre 1899, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de reprendre officiellement la particule que comportait son nom avant la Révolution, et de s'appeler à l'avenir Geneviève-Alexandrine-Thérèse du Loup Boussion.

M. Levy (Jean-Georges), né à Paris (9e) le 27 septembre 1919, domicilié à Nanterre (Seine), 69, route de Saint-Germain, mais résidant actuellement à Conakry (Afrique occidentale française), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Georges-André Levy, né le 28 février 1950 à Fort-de-l'Eau (Algérie); Francis-Georges Levy, né à Brest (Finistère) le 29 octobre 1952; Jean-Paul-Georges Levy, né le 10 décembre 1954 à Conakry, Guinée française (Afrique occidentale française), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lambert, sous lequel il est exclusivement connu.

M. Bloch-Dassault (Darius-Paul), né à Paris (9e) le 13 janvier 1892, demeurant à Paris (8e), 48, avenue Montaigne, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Dassault.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

23 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Consultation de nourrissons de Montfarville.** But: surveillance médico-sociale du premier âge. Siège social: salle de la mairie, Montfarville (Manche).

23 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Groupement communal de défense sanitaire du bétail.** But: lutte contre les maladies des animaux. Siège social: à Bragon-Pipriac (Ille-et-Vilaine).

23 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Groupement communal de défense sanitaire du bétail.** But: lutte contre les maladies des animaux. Siège social: village de Fouy, Sainte-Marie-de Redon (Ille-et-Vilaine).

23 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Groupement communal de défense sanitaire du bétail.** But: lutte contre les maladies des animaux. Siège social: mairie de Langon (Ille-et-Vilaine).

24 février 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Ailes populaires de la S.N.E.C.M.A.** But: pratique des sports aériens (vol à moteur, vol à voile, aéro-modélisme). Siège social: 15, rue d'Arcueil, Paris.

24 février 1955. Déclaration à la préfecture du Lot. **Comité départemental de l'association des anciens combattants de la résistance française.** But: défense de l'idéal de la résistance et des droits des résistants. Siège social: caserne Bessières, à Cahors.

25 février 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Union des locataires de la Cité du Souvenir.** But: grouper les locataires pour l'étude et la défense en commun de leurs intérêts individuels et collectifs. Siège social: 11, rue Saint-Yves, Paris.

25 février 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Association familiale d'éducation professionnelle.** But: création, organisation et mise en œuvre d'une école d'apprentissage et d'orientation professionnelle spécialement réservée aux jeunes gens déficients du sexe masculin et de tous âges, à partir de quinze ans. Siège social: 7, rue du Louvre, Paris.

1er mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. **Comité des fêtes et d'entr'aide sociale du personnel des P. T. T. de Berck-Plage.** But: entr'aide sociale au sein de l'administration des P. T. T. Siège social: bureau des P. T. T., Berck-Plage (Pas-de-Calais).

1er mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture d'Yssingeaux. **Association castors de Saint-Didier-en-Velay.** But: établir entre ses membres des liens de coopération étroits leur permettant d'obtenir, de façon rapide et économique, les logements et dépendances nécessaires à leurs besoins familiaux et de bénéficier de la solidarité qui régira les rapports entre les habitants de la cité construite. Siège social: mairie de Saint-Didier-en-Velay (Haute-Loire).

1er mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Groupement communal de défense sanitaire du bétail.** But: lutte contre les maladies des animaux. Siège social: ferme de Mac-Mahon, Merrel (Ille-et-Vilaine).

2 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association des mamans de l'école maternelle.** But: unir les mamans et l'école. Siège: école maternelle du Centre de Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais).

3 mars 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Troupe théâtrale et artistique des jeunes Français d'origine arménienne de la région parisienne.** But: développer l'amour et le goût de l'art théâtral, apporter son concours à la formation artistique des jeunes, aider les vieux par la création d'une caisse de secours. Siège social: 33, rue de Liège, Bois-Colombes.

4 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Association amicale des anciens élèves des cours professionnels des établissements Testut.** But: établir entre ses membres des relations amicales, leur fournir des occasions fréquentes de se rencontrer par des fêtes, des réunions et l'organisation d'une section sportive, relier entre elles les promotions successives. Siège social: 4, 13 et 15, rue du Maréchal-Delattre-de-Tassigny, à Corbeil-Essonnes (Seine-et-Oise).

5 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Amicale des Javeloteux de la gare de Molinghem et environs.** But: pratique du sport du javelot, concours; entr'aide entre les membres. Siège social: café Gilbert, rue de Berguette, à Molinghem (Pas-de-Calais)

5 mars 1955. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Le Carré d'As.** But: prise en charge du village de chalets créé au lieudit Menasina (Cargese), qui sera mis à la disposition des membres de l'association pendant la période des vacances d'été. Siège social: villa Barnet, route du Salario, à Ajaccio.

8 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Société sportive du jeu de quilles.** But: maintenir et resserrer les liens entre les sociétaires, encourager et développer le sport et particulièrement le jeu de quilles. Siège social: 174, rue Gustave-Delory, à Trith-Saint-Léger (Nord).

8 mars 1955. Déclaration à la préfecture de police. **La Brème des transports.** But: pratique de la pêche à la ligne. Siège social: 18, rue de Naples, Paris.

9 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Football-Club de la Selle-Craonnaise.** But: pratique du football. Siège social: mairie de la Selle-Craonnaise (Mayenne).

10 mars 1955. Déclaration à la préfecture de la Lozère. **Groupement de défense agricole de Saint-Chely-Rimeize.** But: défense agricole. Siège social: chez M. Moy, groupement de défense agricole, le Chambon, Rimeize.

10 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de la Châtre. **Association de Notre-Dame-de-Beaulieu.** Objets œuvres sociales d'éducation populaire et de bienfaisance. Siège social: Beaulieu, commune de Nijon (Indre).

10 mars 1955. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre,** section de la Crèche. But: défense des intérêts des adhérents. Siège social: café Savin-Breloux, la Crèche.

10 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association sportive du centre d'apprentissage public féminin de Saint-Nazaire.** But: développement et pratique des sports, par les élèves du centre de Saint-Nazaire-Trélan. Siège social: centre d'apprentissage féminin, groupe scolaire de Trélan, à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

11 mars 1955. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Groupement de défense des consommateurs de la Somme.** But: études et recherches pour l'obtention de bas prix et de la qualité. Siège social: 7, rue Jean-Calvin, à Amiens.

11 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association d'éducation populaire la Saint-Georges de Rebreuve et Ranchicourt.** But: éducation morale et artistique de la jeunesse par des séances artistiques, cinématographiques et musicales. Siège social: salle Saint-Georges, à Rebreuve-sous-les-Monts (Pas-de-Calais).

12 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Comité des fêtes d'Ablis.** But: organisation de fêtes locales. Siège social: mairie d'Ablis (Seine-et-Oise).

12 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Die. **Amicale laïque de Lesches-en-Diois** (Drôme). But: prolonger l'œuvre scolaire laïque en promouvant l'éducation populaire. Siège social: école publique de Lesches-en-Diois (Drôme).

13 mars 1955. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Association des loisirs éducatifs et populaires.** But: organisation de loisirs sains pour les familles. Siège social: Châteauneuf-du-Rhône.

15 mars 1955. Déclaration au gouvernement général de l'Algérie (territoire militaire de Ghardaïa). **Syndicat d'initiative et du tourisme d'El Goléa.** But: faciliter et agrémenter par tous les moyens le séjour des touristes dans les oasis. Siège social: bureau des affaires sahariennes, à El Goléa (Territoires du Sud).

15 mars 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de Jouvet.** But: veiller sur la mémoire de Louis Jouvet et sur la survivance de ses idées et de son art. Siège social: 2 *bis*, rue du Conservatoire, Paris.

16 mars 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône. **Basket-ball laïque de Saint-Georges-de-Reneins.** But: pratique des sports et de la gymnastique; activités culturelles et artistiques (chant, théâtre). Siège social: salle des réunions Pacorel, place de l'Eglise, à Saint-Georges-de-Reneins (Rhône).

MODIFICATIONS

4 février 1955. Déclaration à la préfecture de police. L'Association **Travail et culture** transfère son siège social du 5, rue des Beaux-Arts, Paris, au 2, rue de l'Elysée, Paris.

19 février 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Le Comité de l'Ile-de-France haltérophile et culturiste** transfère son siège social du 3, rue Neuve-de-la-Chardonnière, Paris, au 4, rue d'Argenson, Paris.

22 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. L'Amicale des malades de Guébriant change son titre, qui devient: **L'Amicale des malades et anciennes de Guébriant.** Addit. au but: resserrer les liens d'amitié entre les anciennes malades et leur accorder une carte d'adhérente. Siège social: sanatorium de Guébriant (Haute-Savoie).

24 février 1955. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association des anciennes élèves du lycée de jeunes filles de Saint-Cloud.** Adjonction au but: concourir à la culture populaire sous toutes ses formes: artistique, littéraire, scientifique, touristique ou même sportive. Siège social: 6 *bis*, rue Gounod, Saint-Cloud.

11 mars 1955. Déclaration à la préfecture du Rhône. L'Ami Pierrot Compagnie René Pierre change son titre, qui devient: **La Bohème,** et transfère son siège social du 4, place Raspail, Lyon, au 100, **grande-rue Saint-Clair, Caluire-et-Cuire.**

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

4 février 1955. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de Versailles le 8 mars 1955.), **Les Navigateurs.** But: propager ou poursuivre l'éducation chrétienne par groupe ou individu, sans distinction d'église ou de secte. Siège social: 4, avenue Gambetta, Chatou.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

En vente :

LA BROCHURE COMPLÈTE

DU

NOUVEAU

CODE DE LA ROUTE

éditée par la *Direction des Journaux officiels.*

Tous les textes réglementaires concernant les **règlements de police sur la circulation routière** sont réunis en 240 pages in-8° carré, tirées sur beau papier et sous couverture forte, précédés d'une table chronologique et d'une table analytique très détaillée. Cette édition comporte en annexe un encartage en **couleurs** très soigné des nouveaux **panneaux de signalisation routière,** réalisé par l'Institut Géographique National.

Cette brochure et son annexe sont en vente ou expédiées franco au prix de 350 F. par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

(Reglement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13, Paris].)